

UN-REDD PROGRAMME



Food and Agriculture
Organization of the
United Nations



Empowered lives.
Resilient nations.



Rapport de la quinzième réunion du Conseil d'orientation

PROGRAMME ONU-REDD

9-10 novembre 2015

San José, Costa Rica

Table des matières

Résumé des décisions	3
Introduction	4
Séance1 : Ouverture et approbation de l'ordre du jour	4
Séance 2 : Aperçu des avancées réalisées et des résultats obtenus depuis la quatorzième réunion du Conseil d'orientation	8
Séance 3 : Programmes nationaux.....	12
Séance 4 : Transition vers 2016 – Dispositions pour le Conseil exécutif, l'Assemblée et les autres processus de consultation.....	21
Séance 5 : Partage des enseignements tirés et des expériences.....	24
Session 6 : Clôture de la réunion	33
Annexe I : Liste des participants	34

Résumé des décisions

Séance 1 : Ouverture et approbation de l'ordre du jour

Décision 1 : Les membres du Conseil d'orientation ont approuvé l'ordre du jour pour la quinzième réunion du Conseil d'orientation.

Séance 2 : Aperçu des avancées réalisées et des résultats obtenus depuis la quatorzième réunion du Conseil d'orientation

Décision 2 : Le Conseil d'orientation a pris note de la version mise à jour du cadre de financement du Fonds du Programme ONU-REDD et du rapport d'étape semestriel 2015 du Programme ONU-REDD.

Séance 3 : Programme national

Décision 3 : Le Conseil d'orientation a salué l'excellente soumission et présentation des efforts concernant la REDD+ et de la demande de financement du Chili ; ce processus est clairement motivé par une forte volonté politique, des processus consultatifs et une détermination en vue d'obtenir des résultats. Compte tenu de l'incertitude des ressources disponibles au niveau du fonds pour appuyer les engagements existants, la demande de financement pour le Chili est provisoirement approuvée, en attendant la confirmation de contributions supplémentaires. Une fois ces contributions reçues par l'agent administratif, l'approbation de la demande de financement doit être confirmée par le nouvel organe de gouvernance du Programme ONU-REDD. Dès l'approbation de la demande d'allocation de fonds, des recommandations du Conseil d'orientation, d'études techniques indépendantes et du Secrétariat seront intégrées au document de Programme national avant la signature et le transfert de fonds.

Décision 4 : Le Conseil d'orientation a salué l'excellente soumission et présentation des efforts concernant la REDD+ et de la demande de financement du Myanmar ; ce processus est clairement motivé par une forte volonté politique, des processus consultatifs et une détermination en vue d'obtenir des résultats. Compte tenu de l'incertitude des ressources disponibles au niveau du fonds pour appuyer les engagements existants, la demande de financement pour le Myanmar est provisoirement approuvée, en attendant la confirmation de contributions supplémentaires. Une fois ces contributions reçues par l'agent administratif, l'approbation de la demande de financement doit être confirmée par le nouvel organe de gouvernance du Programme ONU-REDD. Dès l'approbation de la demande d'allocation de fonds, des recommandations du Conseil d'orientation, d'études techniques indépendantes et du Secrétariat seront intégrées au document de Programme national avant la signature et le transfert de fonds.

Décision 5 : Le Conseil d'orientation a salué l'excellente soumission et présentation des efforts concernant la REDD+ et de demande de financement du Pérou ; ce processus est clairement motivé par une forte volonté politique, des processus consultatifs et une détermination en vue d'obtenir des résultats. Compte tenu de l'incertitude des ressources disponibles au niveau du fonds pour appuyer les engagements existants, la demande de financement pour le Pérou est provisoirement approuvée, en attendant la confirmation de contributions supplémentaires. Une fois ces contributions reçues par l'agent administratif, l'approbation de la demande de financement doit être confirmée par le nouvel organe de gouvernance du Programme ONU-REDD. Dès l'approbation de la demande d'allocation de fonds, des recommandations du Conseil d'orientation, d'études techniques indépendantes et du

Secrétariat seront intégrées au document de Programme national avant la signature et le transfert de fonds.

Décision 6 : Le Conseil d'orientation a félicité le Cambodge pour l'achèvement de son Programme national, prend note de l'évaluation finale et de ses recommandations, et encourage le gouvernement du Cambodge à poursuivre ses efforts pour réaliser d'autres progrès concernant la REDD+.

Introduction

1. Le Programme de collaboration des Nations Unies sur la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement (Programme ONU-REDD) a tenu la quinzième réunion de son Conseil d'orientation les 9 et 10 novembre 2015 à San José au Costa Rica, après la vingtième réunion du Comité des Participants et la huitième réunion de l'Assemblée des Participants du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) dans la même ville.

2. La réunion a été coprésidée par le Costa Rica, représenté par M. Jorge Mario Rodríguez Zúñiga, directeur exécutif du Fonds national de financement forestier (FONAFIFO); et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), représenté par Mme Mette Løyche Wilkie, Directrice de la Division de la mise en œuvre des politiques environnementales (DEPI). La réunion a été suivie par 75 participants (voir annexe I). Tous les documents et présentations sont disponibles sur l'[espace de travail](#) et le [site web](#) du Programme ONU-REDD.

Séance 1 : Ouverture et approbation de l'ordre du jour

3. Le Secrétariat, les coprésidents et le Coordonnateur résident de l'ONU au Costa Rica ont formulé une allocution de bienvenue, avant que le Ministre de l'environnement du Costa Rica ne délivre un discours liminaire. Le Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD a ensuite examiné et approuvé l'ordre du jour de la quinzième réunion du Conseil d'orientation (voir *Décision 1 de la quinzième réunion du Conseil d'orientation*).

1a. Introduction de bienvenue des coprésidents

4. Mario Boccucci, Responsable du Secrétariat du Programme ONU-REDD, a salué tous les participants et présenté M. Jorge Mario Rodríguez Zúñiga et Mme Mette Løyche Wilkie en tant que coprésidents de la quinzième réunion du Conseil d'orientation.

5. M. Jorge Mario Rodríguez Zúñiga a réfléchi à l'importance des progrès accomplis par la REDD+ au Costa Rica depuis ces débuts en 2008. Dès le tout début, les attentes concernant la REDD+ ont augmenté de façon exponentielle à mesure qu'il apparaissait de plus en plus clair que la mise en œuvre des activités de la REDD+ s'avérait plus complexe que prévu. Les décisions ne sont pas seulement prises en lien avec le secteur forestier, la propriété forestière et l'inclusion des communautés autochtones, mais elles ont une incidence et sont affectées par des décisions prises dans d'autres secteurs. L'objectif doit être de rapprocher davantage ces efforts des contributions du secteur forestier afin de tirer des avantages sociaux, environnementaux et économiques de la REDD+. Le Costa Rica était ravi de voir les progrès accomplis par le Programme ONU-REDD et se félicitait de la Journée d'échange des connaissances, organisée en coopération avec le FCPF, qui offrait une plateforme aux pays afin qu'ils

partagent leurs expériences ainsi que les enseignements tirés pour contribuer au progrès au niveau national. Les échanges ont clairement montré que les pays forestiers avaient des exigences et des besoins très différents concernant la préparation à la REDD+ à petite et grande échelle. Il conviendrait de se souvenir de ces spécificités nationales pour les prochaines négociations de la Conférence mondiale sur le changement climatique (COP21), à Paris en décembre 2015. La COP21 constituera une étape importante dans le renforcement de l'appui à l'accord REDD+ existant dans le cadre d'un accord sur le changement climatique, puisque cela ouvrira la porte à toutes les parties prenantes œuvrant à la réalisation des paiements axés sur les résultats pour la REDD+.

6. Dans son allocution de bienvenue, Mme Mette Løyche Wilkie a souligné l'importance du moment de la réunion, puisque le Programme entre dans sa deuxième phase en 2016. Elle a mis en évidence le fait que les pays partenaires semblaient mieux comprendre REDD+ et ces connaissances contribuaient grandement au Programme, comme l'a démontré la Journée d'échange des connaissances. Lors de la phase suivante, l'appui au Programme sera davantage conforme aux exigences de la REDD+ de la CCNUCC, afin que les pays partenaires soient bien placés pour profiter des paiements axés sur les résultats de la REDD+. L'ampleur croissante et les retombées associées du Programme ONU-REDD appuient bien les pays sur le chemin de l'accomplissement de la REDD+. Elle a remercié les donateurs, dont l'engagement de tous les instants dans le Programme lui a permis de grandir pour servir les nouveaux besoins concernant la REDD+ des pays partenaires. Elle a aussi invité les pays partenaires et les parties prenantes à participer à la manifestation parallèle officielle de la REDD+ en marge de la COP21 à Paris, qui aura lieu le 8 décembre.

1 b. Allocution de bienvenue du Coordonnateur résident de l'ONU au Costa Rica, M. Carlos Maldonado Castillo

7. Avec 64 pays partenaires, le Programme ONU-REDD a bien progressé pour appuyer la préparation à la REDD+, a fait remarquer M. Castillo dans son discours liminaire, en particulier avec l'expertise apportée aux pays en développement dans l'élaboration de leurs stratégies de REDD+. Il s'est ensuite penché sur les progrès concernant la REDD+ au Costa Rica et s'est dit reconnaissant de la présence de la communauté des Nations Unies dans son pays, qui a fourni l'occasion unique d'apprendre des expériences des autres pays et de partager son expertise avec eux. Il s'agit d'une occasion de progresser dans la tâche cruciale mais ardue qu'est la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts par le biais d'approches innovantes en faveur de la conservation des forêts, de leur gestion durable et de la promotion du piégeage du carbone forestier, sans nuire davantage à la population vivant dans cet environnement et tirant parti de ses ressources. Pendant des années, les Nations Unies nous ont prévenus du fait que changer l'utilisation des sols chaque année faisait disparaître des millions d'hectares de forêts et, ces 50 dernières années, nous avons perdu à peu près la moitié de notre couverture forestière originelle dans le monde, pour un total s'élevant à plus de 3 000 hectares. Les retombées sont dévastatrices pour la vie sur la planète, le taux d'extinction des espèces est 10 000 fois supérieur au taux naturel et le taux de croissance annuel de la population humaine est d'environ 7 % par an. Le taux d'accumulation du carbone dans l'atmosphère suggère que nous pourrions atteindre 450 ppm dans quelques décennies, un chiffre que la communauté scientifique internationale a établi comme un plafond pour empêcher la moyenne des températures mondiales d'augmenter de plus de 2 °C. Il a souligné que si nous perdions davantage de forêts avec leur fonction régulatrice et leurs services écosystémiques, l'incidence négative serait sans doute bien plus

grave. Le Programme ONU-REDD a pour but de renforcer l'activité pour limiter le changement climatique et le Costa Rica se félicite de ces efforts.

8. Ces 30 dernières années, le Costa Rica a inversé le taux de déforestation et doublé sa couverture végétale. Pendant des décennies, le pays a connu l'un des niveaux de déforestation les plus élevés au monde, en raison de l'abattage d'arbres, du changement d'utilisation des sols pour le bétail, de l'agriculture et de l'urbanisation. Au début des années 1980, les forêts recouvraient 26 % du territoire. Grâce aux efforts conjugués de la société civile, du secteur privé et de l'État, ainsi qu'à la mise en place de politiques environnementales, le pays compte désormais 52 % de couverture forestière. Tous les intéressés ont bien travaillé ensemble et sont donc parvenus à créer un solide système de zones de conservation, comprenant des mécanismes de rémunération des services environnementaux et la réalisation d'actions au profit des communautés vivant à proximité et dans les forêts dans le respect des engagements internationaux, en concertation avec les représentants des organisations de la société civile et des peuples autochtones. Il a aussi souligné que ce type d'action conjointe avec la participation de toutes les parties prenantes était l'essence du Programme ONU-REDD. Enfin, il a souligné que le Costa Rica avait récemment annoncé un nouveau régime sur le climat en vue de devenir une économie à bilan carbone neutre et réduire les émissions de gaz à effet de serre de 25 % à l'horizon 2030.

1c. Discours liminaire de M. Edgar Gutiérrez Espeleta, Ministre de l'environnement

9. Marquant l'ouverture officielle de la réunion, le Ministre de l'environnement a exprimé sa fierté de voir la quinzième réunion du Conseil d'orientation avoir lieu au Costa Rica. Le ministre a souhaité chaleureusement la bienvenue aux participants et déclaré que la diversité des pays présents, à la fois des pays partenaires et des donateurs, est le signe de l'importance du Programme ONU-REDD, des intérêts communs et de l'importance des efforts entrepris pour répondre aux défis du changement climatique. Il a évoqué le Programme de développement à l'horizon 2030, récemment adopté dans le cadre de l'Assemblée générale des Nations Unies, qui, entre autres choses, comporte les objectifs de développement durable. Ces objectifs sont l'occasion idéale de promouvoir l'action intégrée dans le système de la lutte contre la pauvreté. Les efforts dans le cadre du Programme ONU-REDD offrent aux pays une opportunité indéniable de participer en relevant les défis que posent les objectifs de développement durable et le changement climatique. Le nouvel ordre du jour tracera la voie des efforts mondiaux en matière de développement humain pour les prochaines décennies, ce qui requiert une action concertée aux niveaux international et national. Le ministre a souligné que les secteurs traditionnels de la planification politique devraient commencer à autoriser les initiatives intersectorielles et il a ajouté que les organisations et les programmes internationaux devaient mieux coordonner leurs efforts pour soutenir les pays de manière intégrée.

10. Pendant plus de deux décennies, le Costa Rica a pu acquérir de l'expérience dans la mise en œuvre de politiques et d'approches visant à promouvoir la préservation des forêts, la gestion durable et l'augmentation des stocks de carbone, intégrées dans un cadre répondant à la nécessité d'assurer la protection des services environnementaux critiques afin d'en améliorer la résilience à la base des efforts pour lutter contre la pauvreté. Le ministre a loué les efforts du Programme ONU-REDD dans le pays, car il avait à n'en pas douter contribué au renforcement du processus de REDD+ et permis de le poursuivre en élaborant le cadre opérationnel qui conduirait à la mise en œuvre permettant d'atteindre les paiements basés sur les résultats. Il a souligné les efforts, dans le cadre du Programme, visant à faire

avancer l'élaboration d'un Système d'information sur les garanties nationales par le biais d'un appui ciblé.

11. Grâce à ce processus, le Costa Rica a fait preuve d'une grande souplesse pour adapter des approches et des propositions à des circonstances nationales dynamiques auxquelles des approches méthodologiques rigides ne peuvent pas toujours être appliquées. Le ministre a reconnu les modalités développées avec le concours du Programme ONU-REDD et a fait part de l'intérêt du Costa Rica dans une participation active à la deuxième phase du Programme afin de renforcer davantage les efforts de mise en œuvre de politiques et d'activités de REDD+. Il a souligné l'importance des écosystèmes forestiers dans le pays, qui ne sont pas seulement des puits de carbone, mais la source d'un large éventail de ressources et de services permettant d'assurer la subsistance des populations rurales et autochtones vivant dans la pauvreté bien que se trouvant dans des régions d'une grande richesse naturelle au Costa Rica. Il a mis en évidence aussi l'importance de l'appui international pour fournir des avantages afin d'atténuer le changement climatique, les efforts actuels étant principalement axés sur des mesures d'adaptation. Dès 1996, le pays avait reconnu les services environnementaux fournis par les forêts dans sa loi forestière nationale, puis en mettant en place un mécanisme de financement au moyen d'une taxe sur les émissions dues à la combustion d'énergie fossile, administrée par le Fonds national de financement forestier (FONAFIFO). Par conséquent, le Costa Rica a pu protéger environ 1 million d'hectares, en investissant plus de 400 millions \$É.-U.

12. Bien que le Costa Rica ait déployé des efforts considérables pour travailler à la mise en œuvre de la REDD+, il reste toujours un certain nombre de difficultés qui pourraient mettre en péril le potentiel du secteur forestier pour contribuer au plan d'action pour le changement climatique, y compris : i) les longues démarches jusqu'à ce que le décaissement puisse avoir lieu, ii) la nécessité pour les pays en développement de faire concorder leurs capacités institutionnelles avec les règles méthodologiques et les processus d'engagement des parties prenantes concernées, iii) le besoin de financements supplémentaires pour renforcer l'investissement dans les activités concernant la REDD+, iv) les investissements dans les efforts de REDD+ qui sont déployés pour sécuriser les droits fonciers et le régime foncier, v) plus d'investissement dans le capital politique, social et financier, et vi) la nécessité de faire concorder l'engagement de toutes les parties prenantes et d'assurer la défense des droits de l'homme pour protéger leur culture et leur subsistance.

13. La communauté internationale et les parties prenantes nationales devront poursuivre leurs efforts conjoints dans la mise en œuvre de la REDD+ et les donateurs ainsi que les pays en développement qui la mettent en œuvre devront partager les responsabilités pour rendre l'initiative possible.

1d. Examen et approbation de l'ordre du jour

14. Mme Wilkie, en tant que présidente de la séance, a présenté les observateurs ponctuels présents, Transparency International et l'UICN. Leur présence avait été approuvée préalablement à la réunion. La coprésidente a ensuite invité tous les participants à se présenter brièvement.

15. L'ordre du jour a été soumis à l'approbation des membres du Conseil d'orientation. Dans son intervention, le représentant de l'organisation de la société civile pour les pays du Nord a demandé des précisions sur le processus pour que les Programmes nationaux existants continuent dans le nouveau cadre stratégique, c'est-à-dire pour des prolongations sans financement. La coprésidente a répondu que

les prochaines étapes seraient expliquées lors de la séance 4, axée sur les dispositions pour la phase de transition en 2016.

16. Dans le cadre de l'examen de l'ordre du jour, la Norvège a en premier lieu informé le Conseil d'orientation que le budget national d'aide publique au développement de la Norvège pour 2016, qui incluait le budget pour l'Initiative internationale climat et forêt du gouvernement norvégien (NICFI), avait subi des coupes substantielles suite à la crise migratoire qui sévissait actuellement en Europe. Par conséquent, il convenait de gérer avec précaution les attentes et les éventuels engagements futurs. Ensuite, la Norvège a demandé si le compte-rendu financier qui figurait à l'ordre du jour allait fournir des informations exhaustives concernant la disponibilité des fonds pour appuyer les engagements existants. Elle a indiqué que ces informations seraient nécessaires pour que le Conseil d'orientation prenne une décision avisée concernant l'approbation des nouveaux engagements financiers qui doivent être examinés dans le point 3 de l'ordre du jour. Afin de permettre au programme de fournir ses services d'une qualité et du niveau de performance escomptés, la Norvège a signalé la nécessité d'élaborer le budget du Programme, y compris tous les futurs engagements. Mme Wilkie a remercié la Norvège pour son intervention avant de faire référence à la séance 2 de l'ordre du jour, où la question serait examinée.

17. En l'absence d'objection, l'ordre du jour a donc été adopté par le Conseil d'orientation. Enfin, Mme Wilkie a souligné certains aspects logistiques de la réunion et a rappelé aux nouveaux membres du Conseil d'orientation de signer le formulaire de déclaration d'intérêts.

Séance 2 : Aperçu des avancées réalisées et des résultats obtenus depuis la quatorzième réunion du Conseil d'orientation

18. Des informations actualisées sur les réalisations du Programme ONU-REDD, ainsi que sur le rapport semestriel 2015 du programme, sur les progrès dans la mise en œuvre des décisions du Conseil d'orientation depuis la dernière réunion, et sur d'autres progrès, y compris les consultations relatives à la stratégie et à la gouvernance du nouveau programme ont été présentées. En outre, le rapport semestriel du Programme a été présenté au Conseil, qui a pris note du document (voir ***Décision 2 de la quinzième réunion du Conseil d'orientation***). La vingtième réunion du Comité des Participants du FCPF a par ailleurs été résumée et un compte-rendu a été fait concernant la situation financière du Fonds du Programme ONU-REDD.

2a. Rapport semestriel 2015 du Programme ONU-REDD et examen

19. Le Chef du Secrétariat du Programme ONU-REDD, M. Mario Boccucci, a rendu compte des progrès réalisés depuis le début du Programme ONU-REDD en soulignant notamment la période ayant commencé en janvier 2015. Le nombre de pays partenaires augmente sans cesse, les demandes d'adhésion affluant vers le Secrétariat, et se monte désormais à 64 ; ils ont pour la plupart été appuyés par l'intermédiaire des différents financements et modalités d'assistance technique du Programme, spécialement adaptés aux besoins de chaque pays. M. Boccucci a résumé les principaux progrès depuis la quatorzième réunion du Conseil d'orientation et les décisions prises à l'époque, en particulier à propos de l'élaboration des nouveaux mécanismes de gouvernance, ainsi que le récit d'appui du Cadre stratégique du Programme ONU-REDD 2016-2020. Depuis la quatorzième réunion du Conseil d'orientation, les principales réalisations ont été i) les enseignements tirés issus d'un atelier d'échange des connaissances, intitulé « *Vers la mise en œuvre de la REDD+* » et ayant eu lieu à Guadalajara, au

Mexique, en août 2015, offrant une plateforme collaborative à 15 pays d'Amérique latine et des Caraïbes, ii) les demandes répétées d'appui ciblé des pays afin d'améliorer leurs efforts concernant la REDD+, avec neuf nouvelles demandes approuvées depuis le mois de juin, comprenant des réponses aux besoins de renforcement des capacités régionales et d'échanges Sud-Sud, iii) l'engagement renforcé auprès des peuples autochtones et des communautés locales par le biais de l'initiative REDD+ à base communautaire (CBR+), qui est déjà active dans les 6 pays pilotes et a reçu à ce jour plus de 170 propositions d'appui financier, et iv) l'élaboration de nouvelles ressources en matière de connaissances, notamment sur l'approche nationale des garanties de REDD+ et le Système d'information sur les garanties (SIG). .

20. M. Boccucci a présenté le dernier rapport semestriel 2015 couvrant les résultats et les progrès du Programme ONU-REDD pour la période allant de janvier à juin 2015 avec les détails figurant dans les annexes sur l'appui aux activités de REDD+ : le Programme global et les Programmes nationaux. Des efforts supplémentaires ont été faits pour réduire les descriptions en se concentrant sur les résultats. Le rapport comprenait une meilleure harmonisation des progrès avec le cadre de Varsovie de la CCNUCC pour la REDD+, et de nouvelles options incluent des illustrations des résultats financiers des Programmes nationaux et un aperçu général des progrès de l'appui aux activités nationales par rapport aux objectifs croisés avec les résultats.

21. Le président de la séance, M. Rodríguez Zúñiga, a reconnu l'importance de l'appui que le Programme ONU-REDD avait apporté au Costa Rica et a laissé la parole aux participants.

Commentaires du Conseil d'orientation

22. Les participants du Conseil d'orientation ont fait part de leur gratitude pour la présentation des progrès et le bon format du rapport semestriel 2015 parfaitement en adéquation désormais avec le Cadre de Varsovie, et ils ont félicité le Programme pour les avancées réalisées à l'égard de l'initiative REDD+ à base communautaire.

23. En outre, la Norvège tenait à voir des rapports nationaux améliorés au niveau des retombées et des résultats, en lien avec les efforts de gestion axée sur les résultats. Le Secrétariat a convenu qu'il était effectivement crucial de mieux saisir les progrès des pays en matière de gestion axée sur les résultats, mais en rappelant aux participants que ces rapports figuraient dans les rapports annuels. Le rapport semestriel 2015 suit rigoureusement les progrès réalisés par rapport au plan de travail annuel et est par conséquent plutôt axé sur les processus. L'Union européenne a demandé de quelle manière les progrès pouvaient être accélérés concernant l'économie verte et les indicateurs associés, ainsi que l'engagement auprès des représentants du secteur privé et du secteur des produits de base. Elle a aussi demandé des informations sur la stratégie du Programme pour la future coopération avec le Fonds vert pour le climat (FVC). L'Union européenne a suggéré qu'en outre, le Programme pourrait trouver pertinent d'inclure le travail de l'Observatoire mondial des forêts et du World Resource Institute (WRI) et de prendre des représentants de ces entités comme de potentiels futurs observateurs pour le principal organe de gouvernance du Programme. Le Secrétariat a indiqué que le PNUD et le PNUE figuraient désormais parmi les organisations internationales accréditées pour le FVC et la FAO attendait son approbation. Il a fait remarquer qu'avant de définir une stratégie, le FVC devait clairement définir ses modalités opérationnelles pour délivrer les fonds. Le PNUE a ajouté que la coopération avec le secteur privé se développait, basée sur l'expertise du PNUE en vue de l'économie verte et de l'initiative pour la consommation durable.

24. Le représentant mexicain a mis en évidence les efforts accomplis grâce à l'appui ciblé et aux activités de soutien technique, soulignant l'importance et la souplesse d'un appui technique bien coordonné et l'importance du respect de la propriété nationale. Le représentant de Madagascar a demandé des précisions concernant la coopération et la synergie actuelles avec le FCPF. M. Boccucci a répondu que la coordination entre le FCPF et le Programme ONU-REDD gagnait en importance au niveau national. Il a ajouté que, en droite ligne avec la remarque formulée par le représentant du Mexique, certains pays recevaient l'appui de plusieurs initiatives internationales et qu'il était important de faire concorder l'appui technique et opérationnel de celles-ci d'une manière qui soit à la fois efficace et durable. L'Argentine a proposé de définir des indicateurs spécifiques en rapport avec la coopération Sud-Sud afin d'étendre le partage des connaissances à différentes régions, et que les rapports sur ces efforts devraient être réalisés au même niveau que les rapports sur les progrès des Programmes nationaux. Le Secrétariat a convenu que les échanges Sud-Sud constituaient un mécanisme essentiel de la coopération entre les pays et, par conséquent, un pilier important de la future stratégie du Programme ONU-REDD, mais aussi parce que les échanges Sud-Sud relevaient de l'initiative des pays.

25. Les représentants des organisations de la société civile et des peuples autochtones ont demandé des précisions sur la disponibilité des fonds visant à soutenir un élargissement de l'initiative REDD+ à base communautaire. En outre, ils ont demandé si l'une des neuf dernières demandes d'appui ciblé approuvées avait été élaborée conjointement par le gouvernement avec les organisations de la société civile et/ou les peuples autochtones. Ils ont également demandé de la clarté concernant les fonds alloués qui ne pouvaient pas être décaissés, et si ceux-ci pouvaient être alloués à d'autres projets REDD+ à base communautaire. Le Secrétariat a répondu qu'aucune des dernières demandes d'appui ciblé n'avait été soumise en tant que proposition commune, mais que, néanmoins, les gouvernements entretenaient le dialogue avec les acteurs non gouvernementaux dans le cadre de leurs activités REDD+. Concernant REDD+ à base communautaire, le Secrétariat a rappelé aux participants que le budget global de 4 millions de \$É.-U. du Programme ONU-REDD avait été alloué à l'initiative REDD+ à base communautaire dans les six pays pilotes convenus et il a confirmé que, comme pour toute autre allocation, si des économies ont été réalisées au moment de la clôture des comptes, celles-ci seraient disponibles pour un autre programme après décision de l'organe directeur du Programme ONU-REDD.

2b. Bilan et avancement du FCPF depuis la dix-huitième réunion du Comité des Participants

26. Mme Ellysar Baroudy, Coordinatrice du Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) et du Fonds biocarbone, a rendu compte au Conseil sur la vingtième réunion du Comité des Participants et la huitième réunion de l'Assemblée des Participants du FCPF. À la vingtième réunion du Comité des Participants, il a été décidé que les futures décisions du Comité pouvaient être prises virtuellement, puisqu'elles n'étaient actuellement prises que lors des réunions du Comité des Participants. La Charte et le Règlement actuels permettaient de procéder de la sorte, ce qui réduira la pression de l'ordre du jour des réunions ainsi que le temps nécessaire aux réunions du Comité des Participants.

27. Le Chili, le Mozambique et le Népal ont présenté leur examen à mi-parcours pour le Fonds de préparation, et chacun a reçu l'approbation pour un budget de 5 millions \$É.-U. de budget supplémentaire. En outre, le Costa Rica a présenté ses documents de préparation, qui ont été approuvés à la vingtième réunion du Comité des Participants. Mme Baroudy a indiqué qu'en sus des 11 pays qui avaient été choisis pour participer au Fonds pour le carbone, 7 pays supplémentaires ont été approuvés pour la réserve après la soumission réussie de leurs premières notes d'idée du programme de réduction des émissions. Ces pays incluent la Côte d'Ivoire, la République dominicaine, les Fidji, le

Laos, Madagascar, le Mozambique et le Nicaragua. Une prolongation du Fonds pour le carbone a été obtenue avec un soutien marqué, afin de clore le Fonds à la fin de l'année 2025, et les donateurs ont manifesté un intérêt particulier pour éventuellement fournir davantage de fonds à l'avenir. Toutes les informations relatives aux progrès du Fonds pour le carbone, y compris les notes d'idée du programme de réduction des émissions des différents pays, sont disponibles en ligne.

28. Par ailleurs, Mme Baroudy s'est félicitée du succès de la Journée d'échange des connaissances et a souligné l'importance d'une collaboration pérenne entre le FCPF et le Programme ONU-REDD aux niveaux national et mondial. Elle attendait avec intérêt la deuxième évaluation du FCPF actuellement en cours sur les deux fonds du FCPF et qui devrait se terminer au cours du premier trimestre de 2016.

Commentaires du Conseil d'orientation

29. Le Conseil n'a formulé aucune autre remarque.

2c. Informations actualisées sur la situation financière du Fonds du Programme ONU-REDD

30. M. Pierre Bardoux-Chesneau, gestionnaire de portefeuille pour le Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, a donné des informations actualisées sur la situation financière du Fonds du Programme ONU-REDD, sur la base du document sur le cadre de financement du Programme (UN-REDD/PB15/2015/2c). Le dépôt total à ce jour s'élevait à 255 millions \$É.-U., à l'exclusion d'un engagement imminent de l'Union européenne de l'ordre du 1,3 million \$É.-U. M. Bardoux-Chesneau a par ailleurs indiqué un solde de 15,11 millions de \$É.-U. disponibles pour d'éventuels programmes.

Commentaires du Conseil d'orientation

31. Faisant remarquer que la situation et les données financières présentées n'étaient pas suffisantes pour que le Conseil prenne une décision sur de nouvelles allocations de financement, le gouvernement norvégien a requis de plus amples informations sur la situation financière globale et la disponibilité du Fonds, se demandant si les chiffres présentés comprenaient une réserve pour appuyer l'assistance technique des engagements existants, y compris les Programmes nationaux déjà approuvés, l'appui ciblé et autres. Pour que le Conseil prenne une décision sur les allocations de fonds pour les trois Programmes nationaux à l'examen de la présente séance, il lui faut l'assurance et la clarté suffisantes que les engagements existants recevront l'appui nécessaire. Il a donc été demandé au Secrétariat de fournir un budget précisant : i) ce qu'il fallait pour assurer pleinement les engagements de financement actuels jusqu'à leur clôture, ii) les dépenses opérationnelles et iii) des estimations pour financer d'éventuels manques, avant la fin de l'année 2015.

32. Afin de pouvoir aller de l'avant, il a été proposé d'attendre que la lumière soit faite sur ce qui précède avant de prendre les décisions relatives aux allocations de fonds pour les Programmes nationaux à l'examen de la présente séance. Une fois les informations fournies à la satisfaction du Conseil, ces allocations de financement pourront être confirmées.

33. La Norvège a fait remarquer que, pour référence ultérieure, il conviendrait de faire toute la lumière sur l'intégralité des dépenses associées aux divers mécanismes de financement et au programme global, afin de permettre au Conseil de prendre des décisions éclairées.

Séance 3 : Programmes nationaux

34. Le Chili, le Myanmar et le Pérou ont été invités à présenter leur manifestation d'intérêt pour un Programme national lors de la quatorzième réunion du Conseil d'orientation avant de soumettre leur proposition de financement officielle lors de la présente quinzième réunion du Conseil d'orientation. Le Conseil a salué les soumissions et convenu d'une prochaine approbation intersessions des programmes lorsque le Conseil sera assuré que les fonds pour l'appui aux engagements existants seront garantis (voir **Décisions 3, 4 et 5**).

35. Conformément à la pratique du Programme ONU-REDD, et suite à la clôture opérationnelle de son Programme national, le Cambodge a présenté les conclusions de son évaluation finale indépendante au Conseil d'orientation. Le Conseil a pris note des principales conclusions et recommandations de cette évaluation (voir **Décision 6 de la quinzième réunion du Conseil d'orientation**). En outre, le Bureau indépendant d'évaluation du PNUD s'est lancé dans une synthèse et une analyse de toutes les évaluations finales menées jusqu'à présent. La synthèse, accompagnée des enseignements tirés, a été présentée au Conseil d'orientation.

3a. Présentation des Programmes nationaux

36. Les représentants du Chili, du Myanmar et du Pérou ont présenté leur soumission pour un Programme national.

Programme national ONU-REDD – Chili

37. M. Osvaldo Quintanilla, représentant le Chili, a présenté la conception du Programme national au Conseil. Sa présentation s'est axée sur le contexte national chilien, la Stratégie nationale pour le changement climatique et les ressources végétales (ENCCRV), et la conception du futur Programme national ONU-REDD. Il a souligné que la dégradation forestière découle principalement de la pauvreté des petits et moyens propriétaires terriens, qui se déroule au niveau de la communauté où la subsistance dépend des ressources forestières, les contraignant à extraire du bois de manière non durable et à exploiter la terre pour cultiver. En abordant ces questions, le Chili a pris des engagements dans le cadre d'accords internationaux, ainsi que d'importantes mesures telles que la création d'un Conseil pour le changement climatique et la formulation d'une Politique forestière 2015-2035.

38. M. Quintanilla a présenté les objectifs et la portée de l'ENCCRV, qui tend à appuyer la récupération et la protection des forêts naturelles. Les organes décisionnels associés à l'ENCCRV comprennent le Conseil consultatif pour le changement climatique, le Conseil exécutif de la CONAF (Corporation nationale forestière), un Comité technique interministériel sur le changement climatique et le Comité technique de la CONAF. Concernant le lien de l'ENCCRV avec les composants relatifs à la REDD+, M. Quintanilla a précisé ce qui devait être accompli dans un avenir proche : la phase 1 (2010-2016) est axée sur la préparation, la phase 2 (2016-2019) sur la mise en œuvre, et la phase 3 (2018 et suivantes) sur l'objectif des paiements basés sur les résultats. M. Quintanilla a dressé une présentation du Programme national ONU-REDD prévu pour le Chili, avec un budget total global de 4 millions \$É.-U., visant à aligner l'ENCCRV sur la REDD+ de manière à appuyer la restauration et la protection des forêts naturelles et des formations xérophytiques. En d'autres termes, les principaux résultats escomptés sont : i) le développement d'un système intégré de surveillance et d'évaluation des forêts, ii) l'ajustement de l'ENCCRV sur la mise en œuvre nationale, et iii) le renforcement des capacités de la CONAF et d'autres acteurs pour se conformer à l'ENCCRV.

39. Suite à la présentation du Chili, le Secrétariat a résumé le processus d'assurance qualité, confirmant la soumission de tous les documents requis, y compris le procès-verbal signé de la réunion de validation. Le Chili ayant récemment mené un examen intermédiaire détaillé des activités de REDD+ pour le FCPF, un seul examen technique indépendant axé sur la mesure, notification et vérification a été mandaté. Tous les critères du Programme ont été remplis, alors que les recommandations ont été incluses dans le formulaire de soumission. Le Secrétariat a souligné trois innovations qui devaient être prises en considération : i) dans sa conception, le Programme national inclut des éléments de test et de pilotage des priorités identifiées dans la stratégie, au moyen d'une preuve de concept et en ajustant la stratégie nationale de REDD+ au besoin, ii) le Chili a demandé un appui en vue d'obtenir la qualification pour recevoir l'appui du Fonds vert pour le climat, et iii) en abordant toutes les recommandations formulées lors de la quatorzième réunion du Conseil d'orientation, la structure de gouvernance a été rationalisée pour servir différentes initiatives appuyant la préparation à la REDD+ dans le pays, en particulier le FCPF et le Programme ONU-REDD. Enfin, le Programme national du Chili est le premier de son genre à canaliser les fonds par le biais de deux agences des Nations Unies présentes au niveau national, le PNUD et la FAO, mais l'appui technique sera reçu des trois agences des Nations Unies. La demande d'allocation de fonds formulée par le Chili a par la suite été recommandée pour approbation par le Conseil d'orientation, en tenant compte du fait que le budget final avait reçu une légère augmentation en passant de 4 millions \$É.-U. à 4,28 millions \$É.-U.

Commentaires du Conseil d'orientation

40. Les membres du Conseil ont félicité le Chili pour son excellente soumission et ont reconnu les progrès techniques. Les représentants des organisations de la société civile et des peuples autochtones de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes ont demandé des précisions quant à la série d'efforts qui devaient être accomplis pour renforcer les capacités des peuples autochtones et des organisations de la société civile du pays. Cette question a été appuyée par la délégation de l'UNPFII, qui a recommandé une inclusion plus marquée des peuples autochtones et de la communauté au sens large dans le processus de consultation globale pour le Programme, et l'appui en faveur d'une consultation publique des peuples autochtones et des organisations de la société civile devrait être intégré dans le budget du programme global. Le représentant du Chili a fait savoir au Conseil que 800 000 \$É.-U. avaient été consacrés à un processus de consultation publique afin de s'assurer de la participation de toutes les parties prenantes. En outre, le FCPF avait affecté des ressources supplémentaires à la poursuite du processus de consultation publique.

41. Le FCPF a informé le Conseil que le Chili avait reçu un budget initial de 3,8 millions \$É.-U. de la part du Fonds de préparation avec un complément de 5 millions \$É.-U. approuvé à la vingtième réunion du Comité des Participants. Le Chili a également soumis une demande de financement au Fonds pour le carbone. Tout en le mettant en garde sur la nécessité d'anticiper les éventuels obstacles, le FCPF a reconnu les progrès accomplis au Chili et a encouragé le Programme ONU-REDD à approuver le Programme national.

42. L'Argentine a salué la proposition innovante du Chili de piloter des activités qui répondraient aux attentes soulevées par les communautés locales avant de demander s'il était possible d'ajuster les programmes existants pour y inclure le même pilotage. La Norvège était ravie de voir le niveau d'effort qui avait été maintenu depuis la quatorzième réunion du Conseil d'orientation et s'est félicitée de la structure de gouvernance proposée, rationalisée, conçue pour veiller à la participation des organisations

de la société civile et des peuples autochtones du pays et faisant office de structure gouvernante pour d'autres initiatives également.

Programme national ONU-REDD – Myanmar

43. Représentant le Myanmar, M. Thaung Naing Oo a présenté la soumission pour un Programme national au Myanmar et fourni des informations sur les principaux moteurs de la déforestation, les tendances politiques, la structure institutionnelle et les capacités existantes au niveau national, ainsi que les domaines d'appui que devrait financer le Programme ONU-REDD.

44. Les forêts du Myanmar recouvrent aujourd'hui environ 45 % de la superficie totale du pays, alors que dans les années 1990, la couverture forestière totale du Myanmar atteignait près de 60 %. Les principaux moteurs de la déforestation dans le secteur forestier sont la surexploitation des forêts en raison du commerce légal et illégal du bois, la culture itinérante, l'exploitation excessive bois de chauffage et de charbon de bois, le surpâturage et la destruction par des feux de forêt et les tempêtes, avec une pression supplémentaire pour les forêts face à l'agriculture, l'exploitation minière, l'urbanisation et le secteur des infrastructures. M. Oo a souligné les initiatives politiques en cours et les politiques forestières comme la loi pour la protection de l'environnement, les règles environnementales et la politique nationale d'aménagement du territoire, qui sera à l'origine d'une nouvelle loi foncière pour aider à traiter de nombreux autres moteurs indirects. Le Myanmar prévoit une approche de développement durable associant la volonté politique à la sensibilisation et la création d'une politique nationale de développement. M. Oo a présenté la feuille de route de préparation à la REDD+, qui a été rédigée en août 2013 avant d'être réévaluée en juin 2015, ainsi que les modalités institutionnelles prévues pour le Programme national. Le Ministère des forêts du Myanmar reçoit actuellement un budget annuel de 250 000 \$É.-U. pour appuyer l'atténuation du changement climatique et les efforts de REDD+ (sur un total de 24 millions \$É.-U. par an), il convient donc de trouver un financement supplémentaire auprès d'initiatives internationales.

45. L'appui du Programme ONU-REDD est nécessaire dans les domaines suivants : gouvernance, engagement des parties prenantes, élaboration d'une stratégie nationale de REDD+, garanties sociales et environnementales, et élaboration d'un service national de surveillance des forêts et de niveaux d'émission de référence des forêts. M. Oo a par ailleurs souligné comment les activités de préparation à la REDD+ seraient coordonnées et gérées au Myanmar, et où l'expertise du Programme ONU-REDD serait nécessaire pour atteindre l'objectif global consistant à mettre en œuvre REDD+ et « à contribuer au développement durable en protégeant les ressources environnementales mondiales (stocks de carbone forestiers, biodiversité), en aidant à inverser la dégradation des sols, en aidant à améliorer la subsistance des pauvres des zones rurales et en participant à l'adaptation au changement climatique ». Compte tenu de sa situation nationale, le Myanmar a également précisé le rôle de la préparation à la REDD+ concernant l'ordre du jour après conflit.

46. Suite à la présentation du Myanmar, le Secrétariat a effectué une présentation du processus d'assurance qualité, en faisant également remarquer que l'engagement du Programme auprès du Myanmar avait déjà commencé par un appui ciblé axé sur tous les domaines de la préparation. Quatre examens indépendants avaient été mandatés pour arriver à la conclusion que les critères du Programme étaient remplis et les recommandations figuraient dans le formulaire de soumission et les examens individuels. Le Secrétariat a également souligné cinq points à prendre en compte pour l'approbation : i) tout en prenant note de la transition vers la reconstruction et le développement après conflit, une forte pression du secteur agricole et d'autres secteurs d'investissement devraient être à prévoir et pris en

considération, rendant ce Programme national très opportun, ii) le gouvernement a démontré un solide engagement politique, s'attaque de manière active à la corruption dans le pays et travaille en concertation avec les représentants des peuples autochtones et des organisations de la société civile du Conseil à la conceptualisation de la composante relative à la participation sociale du Programme iii) le Myanmar a déjà reçu l'appui ciblé avec un budget de 1,4 million \$É.-U., qui est en cours de mise en œuvre avec une progression inégale entre les divers composants, iv) la feuille de route de préparation à la REDD+ a été élaborée en 2013, il est donc prévu de procéder à des ajustements et les budgets seront réalloués (c'est-à-dire que les coûts de mise en place d'un service national de surveillance des forêts seront plus élevés que supposé initialement), et v) la manifestation d'intérêts du Myanmar comprenait un budget initial de 3,6 millions \$É.-U., qui ont donc été portés à 5,5 millions \$É.-U. dans le formulaire de soumission essentiellement attribués à la récente mise à jour de la feuille de route. Le Secrétariat a recommandé au Conseil d'orientation d'approuver la demande d'allocation de fonds formulée par le Myanmar.

47. Le Secrétariat a également pris note que, durant le processus de préparation du Programme national, les représentants régionaux des peuples autochtones et des organisations de la société civile du Programme ONU-REDD ont envoyé une mission sur le terrain en août 2015 afin d'appuyer leurs homologues du Myanmar dans la conduite d'un dialogue avec le gouvernement visant à renforcer le rôle des populations dépendantes des forêts et des minorités ethniques dans le processus REDD+. L'exercice s'est révélé utile, combinant partage des connaissances et mise en relation des homologues nationaux et régionaux des organisations de la société civile et des peuples autochtones dans les efforts de la REDD+.

Commentaires du Conseil d'orientation

48. Les représentants des organisations de la société civile et des peuples autochtones pour la région des pays d'Asie et du Pacifique, M. Tek Vannara et Mme Grace Balawag, ont remercié le gouvernement du Myanmar de leur avoir donné le privilège de mener une mission d'appui pour le processus de validation du Programme national REDD+ du Myanmar. Ils ont déclaré qu'il s'agissait d'une occasion propice au dialogue avec leurs homologues nationaux des organisations de la société civile et des peuples autochtones/minorités ethniques du Myanmar pour apprendre et partager des informations en vue de renforcer la participation des organisations de la société civile et des peuples autochtones dans le processus stratégique REDD+ national. Dans les observations finales, les deux représentants ont souligné l'ouverture, la disponibilité et l'instauration d'une confiance entre les différentes parties prenantes du processus REDD+ national comme facteurs cruciaux pour l'engagement réussi et largement multipartite et la contribution à la mise en œuvre de la REDD+, qui fait partie intégrante des objectifs de développement durable et de lutte contre la pauvreté des pays partenaires du Programme ONU-REDD.

49. Outre les remarques formulées pour la mission sur le terrain des organisations de la société civile et des peuples autochtones, le représentant des organisations de la société civile de la région des pays d'Asie et du Pacifique a remercié le représentant du Myanmar pour sa présentation et a exprimé sa satisfaction devant le niveau d'implication du gouvernement du Myanmar auprès des organisations de la société civile et des minorités ethniques du pays. Il a recommandé de poursuivre dans cette démarche, notamment en : i) assurant l'autonomie et la prise en main des organisations de la société civile et des minorités ethniques dans le choix de leurs représentants pour le Conseil exécutif du Programme national ONU-REDD, ii) menant une évaluation des capacités pour renforcer davantage les

capacités pour les parties prenantes des organisations de la société civile et des minorités ethniques dans l'initiative REDD+, et iii) encourageant l'engagement des organisations de la société civile et des minorités ethniques qui soutiennent de riches réseaux d'informations et d'organisations, comme le Réseau pour la réhabilitation de l'environnement du Myanmar et la Promotion du vivre ensemble entre les peuples autochtones et la nature (Promotion of Indigenous and Nature Together - POINT). Il a par ailleurs demandé des précisions sur la manière dont le gouvernement prévoyait d'intégrer les responsabilités sociales des entreprises comme cela avait été évoqué dans la présentation de la quinzième réunion du Conseil d'orientation. M. Oo a expliqué comment le dialogue actuel avec les communautés locales et les minorités ethniques était envisagé et a remercié le Programme ONU-REDD pour son soutien permanent et ses conseils à cet égard. Le gouvernement lutte actuellement pour inclure toutes les parties prenantes équitablement, en veillant à prendre en compte les intérêts de tous. En outre, le Programme national ONU-REDD au Myanmar constituait une occasion énorme de susciter l'intérêt et l'appui des hautes autorités du pays.

50. La Norvège a salué les efforts déployés par le Myanmar, notamment à l'égard de sa transformation après conflit et de l'égalité des sexes, avant de suggérer de procéder à une analyse des investissements effectués dans d'autres secteurs qui affectent les moteurs de la déforestation dans le pays. M. Oo a répondu que l'appui ciblé fourni par le Programme ONU-REDD avait contribué à mettre au point une évaluation des moteurs ainsi qu'une analyse des capacités des différentes institutions dirigeantes concernées. Le Myanmar attend avec intérêt de travailler avec les trois agences des Nations Unies à l'élaboration d'un Système d'information sur les garanties.

51. Le représentant des organisations de la société civile en Afrique a remercié le Myanmar pour l'exhaustivité de son rapport et pris note du lien entre les moteurs de déforestation et le secteur de l'énergie. Il a demandé des précisions au Myanmar quant à la pertinence de ces liens pour la mise en œuvre des activités de préparation à la REDD+, notamment eu égard aux communautés affectées par les décisions prises à un niveau politique supérieur en matière d'énergie. Le représentant du Myanmar a répondu que ces préoccupations avaient été soulevées à l'échelle nationale, et que les opportunités de les traiter étant à l'examen dans le pays.

52. La présidente de la présente séance, Mme Wilkie, a remercié le Myanmar et les représentants des organisations de la société civile et des peuples autochtones de la région pour leur travail remarquable et leur collaboration aux niveaux national et infranational, avant de souligner que ce processus devrait apporter des enseignements à reproduire dans de prochains programmes.

Programme national ONU-REDD – Pérou

53. Le représentant du Pérou, M. Gustavo Suárez de Freitas, a présenté le Programme national, en indiquant que, même si le Pérou enregistrait un faible taux de déforestation et un niveau élevé de couverture forestière, une tendance à la hausse de la déforestation avait été observée ces dernières années. Les politiques nationales actuelles incluent la Stratégie nationale pour les forêts et le changement climatique, les CPDN (Contribution prévue déterminée au niveau national) présentées à la CCNUCC, l'Accord national pour l'exploitation légale du bois, et le mécanisme national de REDD+. M. Suárez a souligné que, pour chacun des quatre piliers du Cadre de Varsovie, le Pérou avait été en mesure d'assurer différentes sources de financement qui permettraient la bonne mise en œuvre des activités de préparation à la REDD+. Il a rendu compte de la situation actuelle de la REDD+ dans le pays et a recensé les lacunes qui seront couvertes par le futur Programme national ONU-REDD. Il a aussi

souligné l'incorporation et la mise en relation du système de mesure, notification et vérification axé sur la communauté avec les efforts nationaux en matière de système de mesure, notification et vérification.

54. M. Suárez de Freitas a présenté le calendrier du processus d'élaboration du Programme, ainsi que les relations entre le futur programme et les composants de la proposition de préparation à la REDD+ pour le FCPF et l'appui ciblé actuel, en soulignant les complémentarités entre les deux initiatives. Il a présenté le cadre de résultats et les allocations de budget associées pour le Programme national, ainsi que les futures structures de gouvernance. Enfin, il a fourni des premiers éléments de réponse à certaines remarques et recommandations formulées par les examinateurs techniques indépendants. Suite à la présentation du Pérou, le Secrétariat a produit un résumé des deux examens techniques indépendants réalisés et a confirmé que tous les documents nécessaires avaient été soumis, ainsi que le processus d'assurance qualité et la validation nationale. Tous les critères d'un Programme national ont été remplis et les recommandations issues des examens ont été incluses dans le formulaire de soumission final présenté au Conseil. Le Secrétariat a également informé les participants des points suivants : i) compte tenu du fait que les approches nationales de préparation à la REDD+ sont financées par différentes initiatives internationales, trouver la place pour le Programme ONU-REDD s'était révélé être un excellent apprentissage pour l'élaboration de futurs Programmes nationaux dans d'autres pays, ii) la mise au point d'un système de mesure, notification et vérification pour les communautés autochtones constituait une nouveauté dans le Programme ONU-REDD, iii) alors que le Programme national sera coordonné par le Ministère de l'environnement, il sera mis en œuvre en collaboration par une organisation de société civile – AIDSEP – et le SERFOR (Service forestier national du Pérou) – pour le composant mesure, notification et vérification, et iv) la responsabilité de la mise en œuvre comprend également une allocation de ressources financières et un transfert de fonds à destination de ces organisations. Le Secrétariat a recommandé au Conseil d'orientation d'approuver la demande d'allocation de fonds formulée par le Pérou, en faisant remarquer que le budget final pour le Programme national avait été légèrement augmenté de 3,8 millions \$É.-U. à 4,01 millions \$É.-U.

Commentaires du Conseil d'orientation

55. Le Conseil a félicité le Pérou pour sa présentation et salué les efforts déployés avec le système de mesure, notification et vérification axée sur la communauté. Le représentant de l'UNPFII a félicité le Pérou pour sa présentation et la reconnaissance des règlements et des lois de consultation des peuples autochtones, qui apporteraient des avantages essentiels et auraient des retombées positives sur les communautés. Il a souligné l'importance pour la stratégie nationale de REDD+ de prendre en compte l'émancipation des peuples autochtones et des communautés locales dans tous les secteurs, et a ajouté que le plan d'action devrait subir un processus de validation de la part des autorités traditionnelles nationales également. Il fallait établir l'harmonie entre le gouvernement et les groupes de personnes protégés, pour assurer un dialogue permanent avec les communautés qui enclencherait la bonne répartition des différents acteurs principaux dans la communauté. Le représentant du Pérou a mis en évidence la loi nationale sur les forêts, qui inclut un paragraphe garantissant l'accès des communautés aux ressources forestières et reconnaît qu'elles sont la propriété des communautés locales.

56. Le représentant des organisations de la société civile de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes s'est félicité des efforts accomplis concernant le système de mesure, notification et vérification axée sur la communauté, qui constitue une pratique innovante qui devrait servir d'exemple pour les programmes à suivre. Il a aussi demandé des précisions concernant la création d'une plateforme visant à assurer la coordination entre les différentes initiatives, qui devrait impliquer toutes les parties

prenantes dans la mise en œuvre de la REDD+. Le Pérou a informé le Conseil que le coût d'une telle plateforme ne figurait pas dans le budget du Programme, mais serait financé avec des ressources déjà disponibles. Le Mexique a demandé des précisions concernant la gestion des différents mécanismes de financement pour les différentes activités afin de s'assurer qu'il n'y aurait pas de chevauchement. Il a aussi demandé des précisions sur ce qui avait été envisagé concernant le cadre de résultats et sur la manière dont il serait associé aux différentes contributions prévues du Programme ONU-REDD. Le représentant du Pérou a répondu qu'actuellement, il n'était prévu d'élaborer qu'un cadre de résultats qui inclurait tout le soutien fourni par les différentes initiatives nationales et internationales.

57. La Norvège a remercié le Pérou pour sa présentation et s'est félicitée du plan visant à créer une structure gouvernance unique pour la REDD+, ainsi que des efforts déployés pour inclure les recommandations qui avaient été évoquées à la quatorzième réunion du Conseil d'orientation. La Norvège a demandé plus d'informations sur les points suivants : i) comment le système de mesure, notification et vérification axée sur la communauté est-il intégré dans le système de mesure, notification et vérification national plus large, et ii) compte tenu des moteurs de la déforestation dans le pays, de quelle manière l'implication des secteurs de l'énergie, du transport et de l'exploitation minière était-elle envisagée dans la mise en œuvre globale de la stratégie nationale de REDD+. Concernant le système de mesure, notification et vérification axée sur la communauté et le système de mesure, notification et vérification plus large au niveau national, le Pérou a précisé que plusieurs ministères étaient impliqués dans ce processus et qu'il existait une plateforme numérique appelée Geobosque qui permettait de mettre toutes les informations en ligne gratuitement. Il avait été envisagé d'avoir une source de données principale et de la mettre en relation avec ce que les peuples autochtones et les organisations de la société civile auraient l'opportunité de lui apporter. L'implication des secteurs qui contribuaient directement à la déforestation du pays, comme le secteur minier ou le secteur de l'énergie ne revêtait qu'une importance secondaire, puisque la déforestation et la dégradation des forêts n'étaient pas le fait des grandes compagnies minières et énergétiques, mais plutôt de l'expansion des infrastructures de transport à l'échelle régionale et locale en violation des exigences de l'évaluation de l'impact sur l'environnement.

58. Le FCPF a souligné les évolutions importantes dans le pays à la fois aux niveaux politique et institutionnel, avant d'évoquer que le Pérou avait reçu un financement supplémentaire du FIP (Programme d'investissements pour la forêt) (environ 3,8 millions \$É.-U.). Le FCPF a donc encouragé l'appui financier du Programme ONU-REDD au Pérou afin de permettre la poursuite du processus de préparation.

Observations finales

59. Le PNUE, s'exprimant au nom des trois agences des Nations Unies participantes, a remercié le Chili, le Myanmar et le Pérou pour l'excellente présentation de leurs Programmes nationaux. S'ils étaient financés, ces programmes aideraient les trois pays à combler des lacunes essentielles dans leurs efforts nationaux et leur permettraient de contribuer aux objectifs de la CCNUCC et d'aller dans le bon sens pour être pleinement opérationnels pour la REDD+. Il a été signalé que le Chili était un exemple des structures administratives parmi les plus innovantes et efficaces du Programme ONU-REDD. Les organisations des Nations Unies ont par ailleurs assuré le Conseil qu'elles continueraient à travailler avec la communauté des donateurs pour aider à mobiliser le financement nécessaire à la mise en œuvre de ces programmes essentiels.

3b. Évaluation finale des Programmes nationaux

60. Le point de contact cambodgien pour le Programme ONU-REDD, M. Saret Khorn, et M. Alan Fox, Conseiller en évaluation au Bureau de l'évaluation du PNUD, se sont exprimés sur le sujet.

Évaluation finale du Programme national au Cambodge

61. M. Saret Khorn a présenté l'évaluation finale du Programme national du Cambodge, a donné un bref aperçu du calendrier du Programme national et a défini plus précisément les activités mises en œuvre dans le cadre de la préparation au Programme REDD+, ainsi que les principales avancées réalisées au regard des piliers du Cadre de Varsovie. Il a ensuite résumé les principaux constats, enseignements tirés et recommandations de l'évaluation finale et a présenté les prochaines étapes de mise en œuvre de la REDD+ dans le pays.

62. La mise en œuvre du Programme national du Cambodge était prévue à l'origine de mai 2011 à juin 2014 mais a été prolongée de deux fois 6 mois sans financement, jusqu'à la clôture du Programme en juin 2015. L'un des points clés du Programme a été l'élaboration de la Stratégie nationale REDD+, actuellement soumise pour consultation finale et commentaires tant au niveau national qu'infranational. La stratégie poursuivait les principaux objectifs suivants : i) renforcer l'efficacité de la gestion des ressources forestières, ii) promouvoir l'exploitation durable des forêts, iii) renforcer les capacités à surveiller les ressources forestières et iv) renforcer les capacités, améliorer les connaissances et sensibiliser les parties prenantes, ainsi que promouvoir leur participation et les avantages connexes. En outre, le Cambodge a mis au point les versions préliminaires d'un Système national de surveillance des forêts et du Niveau d'émission de référence des forêts (à soumettre à la CCNUCC avant décembre 2015) et a conçu une structure pour son Système d'information sur les garanties.

63. M. Khorn a également fait part des enseignements tirés, des recommandations et des défis à venir au Conseil d'orientation, soulignant qu'une amélioration devait surtout être apportée au niveau du processus décisionnel. En effet, l'intervention de différentes hiérarchies dans la prise de décisions a pour conséquence de ralentir la mise en œuvre. M. Khorn a conclu que le Programme national du Cambodge était nécessaire et utile au progrès dans le pays. La mise en œuvre du Programme a permis de renforcer la collaboration entre les ministères et de mettre en place une structure institutionnelle pour l'exécution des activités de la REDD+. Bien que le Programme national ONU-REDD soit clos au niveau opérationnel, le Cambodge continue à bénéficier du soutien du FCPF afin de mieux se préparer à la REDD+ au niveau national. Par ailleurs, le Cambodge continuera à bénéficier d'un appui pour la finalisation des activités liées aux quatre piliers du Cadre de Varsovie, et collaborera avec d'autres parties prenantes au développement d'un Plan d'action national pour la gestion des aires protégées (National Protected Areas Strategy Management Plan), considéré comme l'une des grandes priorités stratégiques de la REDD.

Commentaires du Conseil d'orientation

64. La Norvège a fait observer que le Programme national du Cambodge était axé sur des livrables et des produits plutôt que sur des résultats, ce qui est ressenti comme une contrainte, et a mis en exergue les problèmes suivants : i) la coordination renforcée entre les différents ministères, ainsi qu'entre les différents secteurs concernés, ii) la prise en considération des facteurs à l'origine de la déforestation au Cambodge et iii) les activités en faveur de l'égalité des sexes identifiées après la conception du Programme national ne sont toujours pas mises en œuvre. La Norvège a indiqué que l'évaluation globale, y compris l'application des recommandations formulées dans le cadre du

Programme, avait reçu l'avis favorable du Conseil. Les représentants de l'ONU-REDD pour le Cambodge ont indiqué que le groupe de travail REDD+ Cambodge, composé de représentants du Ministère de l'environnement, du Ministère de l'aménagement du territoire, du Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche et du Ministère de l'intérieur fournissait une plateforme à tous les intervenants, leur permettant de discuter régulièrement des enjeux et facteurs déterminants. Les parties prenantes d'autres secteurs ont participé au Groupe de consultation du Programme national, ce qui a permis à la fois de trouver un terrain commun et d'obtenir la contribution nécessaire des différents secteurs. Le Cambodge a demandé deux prolongations du Programme de 6 mois sans financement et n'a pas pu mettre en œuvre certaines mesures établies dans le Descriptif du programme, essentiellement en raison d'un délai restreint de mise en œuvre (problèmes dus à la saison des pluies, notamment) et de la lenteur du processus décisionnel à haut niveau.

65. Le représentant de l'organisation de la société civile pour l'Asie et le Pacifique a indiqué que même si le Programme national ONU-REDD était achevé au Cambodge, les activités de préparation à la REDD+ étaient toujours mises en œuvre par le FCPF et, par conséquent, les recommandations issues de l'évaluation finale du Programme national devaient être prises en considération dans le processus en cours de préparation à la REDD+. Le représentant des organisations de la société civile régionales a formulé d'autres recommandations au Conseil d'orientation, notamment : i) l'ensemble des dispositions institutionnelles actuelles devrait être soutenu et renforcé au besoin plutôt que de créer de nouvelles dispositions qui risquent de semer la confusion chez les parties prenantes, ii) une évaluation des besoins en matière de capacité devrait être réalisée parmi les parties prenantes, notamment au sein du Groupe de travail, du Groupe de consultation, du Groupe chargé des questions de genre et de l'équipe technique, afin de guider les prochaines activités de préparation à la REDD+, iii) donner aux organisations de la société civile plus de responsabilités en ce qui concerne la coordination du Groupe de consultation, ainsi qu'un appui financier adéquat, iv) il est nécessaire de définir clairement le concept de « forêts » et v) il faudrait renforcer l'aménagement du territoire pour éviter de mettre une pression supplémentaire sur les forêts naturelles au Cambodge. M. Khorn a convenu qu'il serait tenu compte des recommandations lors de la mise en œuvre du FCPF, étant donné que certaines activités de préparation n'avaient pas encore été exécutées. Le Cambodge a reconnu la participation active des organisations de la société civile et des peuples autochtones dans la conception du Programme national et a indiqué qu'il continuerait à prendre en considération les recommandations formulées par les différents acteurs concernés.

Aperçu des évaluations – Synthèse de toutes les évaluations des Programmes nationaux

66. M. Alan Fox du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a présenté une synthèse des évaluations finales de cinq Programmes nationaux déjà clôturés, à savoir les Programmes nationaux du Cambodge, de l'Équateur, de l'Indonésie, de la République unie de Tanzanie et du Viet Nam.

67. M. Fox a exposé les résultats et conclusions en termes de pertinence, d'efficacité, d'efficience et de durabilité des Programmes nationaux. Chaque évaluation était fiable et satisfaisante. Toutefois, malgré les informations claires concernant la pertinence des Programmes nationaux au niveau du pays qui se sont dégagées de toutes les évaluations, l'efficacité globale des Programmes a été compliquée à évaluer, notamment en ce qui concerne leur incidence aux niveaux national et communautaire, et davantage d'informations sur l'efficacité d'une gestion modulable sont nécessaires. Il a comparé l'utilité des évaluations à mi-parcours avec celle des évaluations finales, eu égard notamment à la possibilité d'effectuer un bilan à mi-parcours, de procéder à une gestion modulable et d'adapter les Programmes

nationaux. Il a recommandé que les évaluations finales soient systématiquement effectuées dès la clôture opérationnelle du Programme national pour pouvoir dégager tous les enseignements et recueillir tous les points de vue. Il a signalé que les conclusions, les recommandations et les enseignements émanant des évaluations finales avaient déjà été intégrés dans l'élaboration des nouveaux Programmes nationaux. Une note de synthèse plus détaillée, reprenant toutes les conclusions et recommandations en vue de l'élaboration des programmes ultérieurs, est en cours de préparation par le Groupe d'encadrement de l'évaluation et le Secrétariat.

Commentaires du Conseil d'orientation

68. La Norvège a remercié l'orateur et s'est dite impatiente de recevoir le document d'information contenant des nouvelles données et recommandations clés issues des évaluations finales réalisées. Elle a également demandé des précisions sur la manière dont sont utilisées actuellement ces évaluations et sur la nécessité d'effectuer une évaluation finale pour chaque Programme national individuel. En outre, les Fidji ont demandé quelles étaient les principales raisons de la lenteur de la mise en œuvre et ce qui était recommandé à cet égard. M. Fox a répondu que les questions interdépendantes étaient la cause la plus commune de la lenteur de la mise en œuvre, les liens entre le gouvernement et les ministères connexes, les organismes des Nations Unies et les autres parties prenantes étant difficiles à coordonner. Les aspects techniques et scientifiques complexes de la conception des Programmes nationaux génèrent des retards dans la prise de décisions et la mise en œuvre de mesures. La formulation de ces évaluations finales s'est avérée extrêmement utile pour la conception des nouveaux Programmes nationaux et pour la transition vers la seconde phase du Programme ONU-REDD.

Séance 4 : Transition vers 2016 – Dispositions pour le Conseil exécutif, l'Assemblée et les autres processus de consultation

69. La séance 4 consistait en une séance d'information destinée à faire le bilan des nouvelles dispositions de gouvernance pour le Programme ONU-REDD à compter de janvier 2016, à présenter les prochaines étapes de la nouvelle phase du Programme ONU-REDD, y compris les dispositions en matière de transition, et à expliquer le processus de nomination des membres intérimaires du nouveau Conseil exécutif pour chaque partie prenante du Programme ONU-REDD.

70. Le Chef du Secrétariat du Programme ONU-REDD a présenté le projet de dispositions de gouvernance du Programme ONU-REDD, notamment pour l'Assemblée, le Conseil exécutif et les Comités directeurs nationaux, tout en résumant les processus technique et consultatif effectués ces dernières années pour mettre en place cette structure de gouvernance. Un Document d'information sur les dispositions de gouvernance pour la prochaine phase 2016-2020 du Programme ONU-REDD, contenant des informations sur les différentes entités, a été mis à la disposition des membres du Conseil d'orientation (voir document UNREDD/PB15/4/INF). M. Boccucci a également informé les participants au quinzième Conseil d'orientation des différentes mesures prises en vue de mettre en place le cadre stratégique du Programme ONU-REDD pour la période 2016-2020. Ce processus complet et inclusif s'est étendu sur plus d'un an et a mobilisé toutes les parties prenantes du Programme ONU-REDD. Le cadre stratégique pour la période 2016-2020 a été adopté par le Conseil à la suite d'un retour d'informations important sur les projets précédents lors de la treizième réunion du Conseil d'orientation (novembre 2014), de la réunion intersessions de février 2015 et des séances de la quatorzième réunion du Conseil d'orientation (mai 2015). Cette adoption a donné le feu vert à l'élaboration d'un projet de

cadre de résultats. M. Boccucci a ensuite présenté les caractéristiques, la composition et les fonctions principales de chacun des futurs organes de gouvernance du Programme ONU-REDD.

71. M. Boccucci a expliqué les prochaines étapes, notamment la finalisation des dispositions de gouvernance sur la base des derniers commentaires du Conseil et a signalé que la date limite de nomination des membres intérimaires du Conseil exécutif était fixée au 18 décembre 2015. La première réunion du Conseil exécutif devrait se tenir en mars/avril 2016 et devrait se pencher sur le cadre des résultats et de notification, les critères de sélection des pays et ses règles de procédure. Il est également prévu que la première réunion de l'Assemblée du Programme ait lieu en juin 2016, parallèlement avec la réunion d'échanges REDD+ d'Oslo, en Norvège.

Commentaires du Conseil d'orientation

72. Le Conseil a félicité le Programme pour les efforts déployés l'année dernière et s'est réjoui de constater que les commentaires et suggestions des pays partenaires, des donateurs et des représentants de peuples autochtones/d'organisation de la société civile avaient été pris en considération. Pour clarifier le rôle des Comités directeurs nationaux, le Mexique a suggéré de mentionner dans le Document d'information que le Comité directeur national ne serait constitué que pour les pays disposant d'un Programme national, cette information n'étant pas explicitement signalée. Le représentant de la Malaisie a appuyé ce commentaire, ajoutant qu'il n'était sans doute pas nécessaire de constituer un Comité directeur national dans les pays bénéficiant d'un appui ciblé. Par ailleurs, la majorité des pays ont déjà défini leurs propres processus et structures nationaux, qui devraient être adoptés par le Programme s'il y a lieu et en temps opportun. En outre, le Mexique s'est déclaré satisfait de l'inclusion des plateformes et des comités existants, en plus des trois principaux organismes chargés de la mise en œuvre du Programme. L'Espagne a appuyé la nécessité de clarifier le rôle du Comité directeur national au niveau national et a demandé à ce que le rôle du Secrétariat dans les nouvelles dispositions soit mieux défini. Le Pérou a demandé pourquoi les représentants du secteur privé participaient à l'Assemblée du Programme mais pas au Conseil exécutif, en tant qu'observateurs, étant donné qu'il s'agit d'une partie prenante importante du Programme.

73. Le Secrétariat a confirmé que les Comités directeurs nationaux ne seraient constitués que dans les pays disposant d'un Programme national et que les pays bénéficiant d'un appui ciblé n'en avaient pas besoin. En outre, le Document d'information ouvre de larges possibilités de composition des Comités directeurs. En effet, chaque pays ayant des besoins spécifiques, différentes dispositions internationales seront nécessaires dans différents pays. Le Programme ONU-REDD doit pouvoir convenir de dispositions au cas par cas, afin de répondre individuellement aux besoins de chaque pays. La mise en place de nouvelles dispositions de gouvernance pour le Programme ONU-REDD se fait conformément aux directives du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM), afin de garantir que tous les intérêts des parties prenantes sont pris en considération. En ce qui concerne l'élargissement de la participation du secteur privé dans la gouvernance de la prochaine phase du Programme, M. Boccucci a fait savoir que cela revêtait une grande importance aux niveaux mondial (Assemblée) et national (CDN) mais que ce n'était pas nécessaire au niveau du Conseil exécutif. Même si le Conseil exécutif peut inviter des représentants du secteur privé lorsqu'un apport spécifique de leur part est requis, c'est surtout au niveau de l'Assemblée du Programme et du processus de mise en œuvre national que la participation de ce secteur est la plus pertinente. M. Boccucci a également expliqué que le paragraphe inclus dans le Document d'information concernant le futur rôle du Secrétariat suivait une formulation standard pour tous les secrétariats pour les fonds d'affectation spéciale regroupant plusieurs partenaires.

74. La Colombie a demandé que soit clarifié le processus de nomination des membres intérimaires du Conseil exécutif intérimaire, notamment pour l'après-2016. Elle a également demandé si le règlement intérieur restait le même. L'Argentine a ajouté qu'il régnait une certaine confusion parmi les pays partenaires quant à la nomination des représentants des parties prenantes, le Secrétariat ayant indiqué que les futurs représentants devaient être nommés par le principal organisme du Programme, qui est toujours à ce jour le Conseil d'orientation. M. Boccucci a expliqué que le processus de nomination des représentants des différentes régions incomberait aux parties prenantes et qu'aucune décision ne serait prise par le Conseil d'orientation actuel ou le Conseil exécutif à venir. Chaque partie prenante devrait choisir ses propres représentants, avec le soutien du Secrétariat du Programme ONU-REDD si nécessaire.

75. Les représentants des organisations de la société civile et des peuples autochtones ont fait part de leur déception par rapport au fait que la nouvelle constitution du Conseil exécutif dévalorisait le statut des peuples autochtones et des organisations de la société civile, qui passaient de « membres » à « observateurs permanents », tandis que les donateurs et les pays partenaires devenaient les principales parties prenantes habilitées à prendre des décisions. Même si le rôle des peuples autochtones et des organisations de la société civile était désormais renforcé au niveau du pays, du fait de leur inclusion en tant que membres des Comités directeurs nationaux, ils auraient souhaité que ce soit également le cas au niveau du Conseil exécutif. Les représentants des peuples autochtones et des organisations de la société civile ont également indiqué que le Programme ONU-REDD était l'un des programmes les plus démocratiques des Nations Unies et qu'ils souhaitaient que cette caractéristique soit préservée dans les nouvelles dispositions. Ils ont insisté sur les nombreux avantages du Programme ONU-REDD pour les organisations de la société civile et les peuples autochtones, toutes les parties prenantes étant autorisées à contribuer aux processus et aux décisions. Après quelques échanges, les représentants des peuples autochtones et des organisations de la société civile ont fait savoir qu'ils étaient prêts à accepter les nouvelles dispositions de gouvernance proposées, sous réserve que leur participation pleine et effective soit garantie, étant donné qu'ils semblent susciter la confiance nécessaire de toutes les parties. Les représentants des peuples autochtones et des organisations de la société civile ont également rappelé aux membres du Conseil d'orientation la nécessité d'aider leurs parties prenantes à organiser le travail du Conseil exécutif et à le renseigner adéquatement, de manière à assurer que les différents points de vue des régions soient pris en considération, et ont fait savoir qu'ils souhaitaient que l'ONU-REDD continue de les soutenir dans leurs besoins organisationnels.

76. La Norvège a salué les efforts du Secrétariat du Programme ONU-REDD, reconnaissant que tous les commentaires avaient été pris en considération, et ont remercié les membres du Conseil d'orientation pour leur participation active au processus global d'élaboration des dispositions de gouvernance pour la phase suivante. À la suite de discussions internes et de l'évaluation indépendante de l'Initiative internationale climat et forêt du gouvernement norvégien (NICFI) réalisée en 2014, il a été recommandé que le Conseil exécutif de programme pluripartenaire soit simplifié et réduit en taille, conformément aux directives du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire et du Groupe des Nations Unies pour le développement. Les nouvelles structures n'entendent absolument pas minimiser ou diminuer le niveau de participation des organisations de la société civile et des peuples autochtones. Au contraire, la participation régulière des organisations de la société civile et des peuples autochtones dans la gouvernance du partenariat mondial dans le cadre du Programme ONU-REDD est très appréciée. La Norvège a souligné que l'intégration future de ces parties prenantes serait maintenue. En outre, les questions stratégiques continueront d'être débattues avec le cercle plus large d'intervenants,

notamment l'Assemblée du Programme, ce qui devrait donner l'occasion aux des organisations de la société civile et aux peuples autochtones de participer au processus décisionnel concernant les opérations stratégiques. L'Union européenne a appuyé les commentaires de la Norvège et a insisté sur l'utilité d'une plus grande participation des représentants du secteur privé dans la mise en œuvre de la prochaine phase du Programme, surtout en ce qui concerne les différents facteurs de déforestation.

77. Le PNUD a présenté une déclaration commune, au nom des trois organismes des Nations Unies, soulignant leur engagement envers une gouvernance participative et une participation multipartite à ONU-REDD, compte tenu notamment de la complexité des processus de la REDD+. Les organismes des Nations Unies ont reconnu que la contribution des représentants des peuples autochtones et des organisations de la société civile au Programme ONU-REDD au fil des ans, y compris à la présente réunion, était appréciable et illustre bien la valeur ajoutée d'une gouvernance inclusive des programmes et des partenariats mondiaux. Selon le PNUD, tandis que le Programme ONU-REDD entre dans une nouvelle phase devant être consolidée, sa structure de gouvernance doit être adaptée et améliorée, notamment pour refléter la pratique établie des Nations Unies. Les gouvernements et organismes intergouvernementaux seront membres de cette structure, tandis que les autres parties prenantes y participeront en tant qu'observateurs permanents. Les organismes des Nations Unies ont souligné que les principes fondamentaux de la gouvernance participative au Programme ONU-REDD seraient conservés. À cet égard, le PNUD a indiqué que le Document d'information sur les nouvelles dispositions de gouvernance de l'ONU-REDD, qui a été fourni au Conseil, contenait la déclaration suivante : « *Tout représentant participant à une réunion a le droit de prendre part pleinement aux délibérations. Les décisions sont prises par les membres par consensus, prenant en compte les recommandations des observateurs permanents.* » Le PNUD a conclu que l'esprit de gouvernance participative était conservé dans la nouvelle gouvernance et que les organismes des Nations Unies s'engageaient à préserver et à appliquer les principes de gouvernance inclusive et transparente dans le Programme ONU-REDD, en tenant compte des points de vue des peuples autochtones et des organisations de la société civile.

78. Il a été demandé au Secrétariat de mettre à jour le document sur la gouvernance, de manière à intégrer les recommandations et les suggestions formulées au cours de la quinzième réunion du Conseil d'orientation. Le document est disponible [ici](#).

Séance 5 : Partage des enseignements tirés et des expériences

79. La séance 5 porte sur la mise à disposition d'une plateforme à toutes les parties prenantes, afin qu'elles puissent partager les expériences et les enseignements tirés concernant i) la conception de systèmes de gestion et de reporting basés sur les résultats et ii) le processus de sélection et les critères de sélection des pays, ainsi que la réalisation d'évaluations des besoins des pays. S'agissant d'une session d'information, aucune décision n'a été prise par le Conseil d'orientation.

5a. Enseignements tirés de la conception de systèmes de notification et de gestion basés sur les résultats

80. Il est nécessaire, dans le cadre de la transformation de la REDD+, de la gestion des ressources naturelles et des processus de développement en général d'évaluer les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs et les résultats convenus du Programme ONU-REDD au cours de la prochaine phase. Lors de l'élaboration de la Stratégie du Programme ONU-REDD pour la période 2016-2020, une

grande attention a été portée à la mise en place d'un cadre de résultats avec des indicateurs convenus pour mesurer les progrès. Les organismes des Nations Unies, les gouvernements et les organisations non gouvernementales ont mis au point différents outils et méthodes permettant de contrôler, suivre et communiquer les résultats de la REDD+. La séance était l'occasion, pour différentes parties prenantes, d'échanger des expériences, des enseignements tirés et des idées sur les systèmes de gestion basés sur les résultats.

81. Tout d'abord, M. Mike Speirs, conseiller principal auprès du Secrétariat, a présenté le processus d'élaboration du système de notification et de gestion basé sur les résultats pour la prochaine phase du Programme ONU-REDD et a notamment donné un aperçu des principales caractéristiques du cadre de résultats. Le système de gestion et de notification s'inspire des directives du GNUD et du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire. Par ailleurs, le Secrétariat est en train de préparer un guide de surveillance et d'évaluation qui permettra aux organismes des Nations Unies et aux points de contact de la REDD+ dans le pays de mieux suivre et communiquer les progrès du Programme au cours des cinq prochaines années. Les problèmes majeurs survenus pendant l'élaboration du cadre ont été traités avec le plus grand intérêt, l'objectif général étant d'utiliser ce cadre, ainsi que les outils de surveillance connexes, pour mettre en place un système de gestion basé sur les résultats solide et complet pour le futur programme. Des indicateurs cohérents de surveillance et de notification ont dû être mis en place, notamment des moyens de vérification et d'évaluation des risques, qui ne sont pas directement axés sur le secteur forestier mais qui intègrent des thèmes transversaux au niveau des résultats. Les indicateurs du cadre de résultats ont été définis pour l'objectif général de développement (« *Réduire les émissions dues au déboisement et accroître les stocks de carbone forestier tout en favorisant le développement national durable* »), les effets du Programme, ainsi que pour l'ensemble des trois résultats. Il s'est avéré particulièrement difficile de définir des indicateurs pour le résultat 3, soutenant l'introduction des politiques et des mesures de la REDD+. Le projet de cadre de résultats a été fourni au Conseil en tant que document d'information pour la quinzième réunion du Conseil d'orientation (UNREDD/PB15/2015/5a/INF.1). Le Secrétariat a ensuite présenté les étapes à venir, dont l'approbation finale du cadre de résultats par le Conseil d'orientation au début de l'année 2016, la définition des bases et des objectifs conformément à la portée proposée et aux critères de sélection des pays du Programme, et l'élaboration d'un guide de surveillance et d'évaluation pour la collecte de données et la notification.

82. La seconde partie de la séance a pris la forme d'un panel de discussion destiné à récolter, selon différents points de vue, les expériences et les meilleures pratiques applicables aux systèmes de surveillance et de notification basés sur les résultats : i) du point de vue d'un évaluateur – M. Alan Fox, Bureau d'évaluation du PNUD, ii) du point de vue d'un pays partenaire de l'ONU-REDD – M. Anura Sathurusinghe, Conservateur général des forêts et Directeur du Programme national du Sri Lanka, iii) du point de vue des organisations de la société civile et des peuples autochtones – Mme Grace Balawag, observatrice pour les peuples autochtones pour l'Asie-Pacifique, et iv) du point de vue d'un donateur – M. Michael Bucki, représentant de l'Union européenne.

83. M. Michael Bucki a déclaré qu'un processus de rationalisation et de simplification des exigences de notification, parfois ressenties comme un fardeau pour les pays de la REDD+, dont les normes et les modèles se multiplient pour se chevaucher la plupart du temps, devait être mis en place ou accéléré dans le cadre de toutes les initiatives liées à la REDD+. Ce processus devrait avant tout s'inspirer du Cadre de Varsovie pour ensuite évoluer en fonction de la pratique émergente du FVC. Le défi de la REDD+ serait de mobiliser et d'utiliser un financement public limité de la lutte contre le changement

climatique et de favoriser les changements profonds et durables dans les pratiques d'investissement du secteur privé. Le cadre de surveillance et d'évaluation applicable à la fois à la préparation et aux paiements basés sur les résultats devrait par conséquent refléter la logique des transactions de carbone entre, par exemple, le contribuable européen et les acteurs concernés dans les pays de la REDD+, et servir de base aux transactions les plus pertinentes entre les producteurs, les négociants et les détaillants de produits de base à haut risque pour la forêt. Les critères et indicateurs associés à ce cadre devraient dès lors être hiérarchisés et conçus de manière à pouvoir être résumés en une note qualitative unique des risques forestiers, qui tiendrait compte des résultats de la migration, ainsi que des risques sociaux, environnementaux et économiques inhérents aux activités de production dans des paysages forestiers. M. Bucki a donné comme exemple les lignes directrices du FCPF sur les zones tampon, car pour que les réductions des émissions prévues par la REDD+ soient équivalentes à toute autre réduction d'émissions, une « garantie de permanence » devrait être ajoutée, notamment en laissant de côté une proportion de réductions d'émissions basée sur le risque. L'évaluation des risques permet de simplifier tous les aspects qualitatifs et programmatiques grâce à quatre questions fondamentales : La mise en œuvre de la REDD+ est-elle considérée comme légitime par les intervenants concernés ? Les institutions de la REDD+ sont-elles appropriées et stables ? La stratégie de la REDD+ est-elle cohérente avec les moteurs actuels et tient-elle compte des nouveaux moteurs ? Est-ce que les écosystèmes sous-jacents sont résistants face au changement climatique ? Un niveau de risque est alors attribué à chaque catégorie et leur somme représente le profil de risque combiné du programme de réduction d'émissions du FCPF. M. Bucki a ajouté qu'un bon cadre de surveillance et de résultats permettrait de mesurer le progrès réalisé par l'ONU-REDD, le FCPF et d'autres organismes en matière de notation du risque forestier dans les régions dans lesquelles ils travaillent. Le Programme ONU-REDD joue un rôle majeur dans la réduction des risques liés au secteur forestier, ainsi que dans la stimulation des investissements privés à l'avenir.

84. Mme Grace Balawag a centré son intervention sur les systèmes d'information et de surveillance communautaires (CBMIS) et sur leur lien et leur contribution au cadre basé sur les résultats du Programme ONU-REDD, à la gestion des informations et à la surveillance et à la notification, tant au niveau national que mondial. Elle a souligné que le CBMIS devrait être reconnu comme étant un aspect essentiel et faisant partie intégrante du cadre de résultats, étant donné qu'il s'agit d'un outil efficace et durable au service de la gestion des informations basée sur les résultats et des processus de surveillance et de notification. En outre, il est nécessaire de s'accorder sur le cadre de résultats basé sur des données de référence établies et sur des objectifs et des indicateurs de performance et de résultats convenus à tous les niveaux, y compris aux niveaux communautaire, infranational, national et mondial. Le CBMIS est un processus en vertu duquel les peuples autochtones et les communautés ont accepté de générer des informations de base, dont peut bénéficier le Programme ONU-REDD, pour l'analyse de données, la planification et le suivi du développement communautaire. Il fait partie de la Recherche Action Participative, qui est axée sur le renforcement des communautés et contribue dès lors à l'autonomisation communautaire et au développement durable et autodéterminé des peuples autochtones. Ce sont les communautés qui prennent les commandes de ce processus CBMIS, puisqu'elles génèrent des informations de base destinées à l'analyse et la gestion de données. Par conséquent, le processus et les résultats obtenus appartiennent exclusivement à la communauté, qui peut décider des contributions apportées aux processus nationaux ou mondiaux. Elle a ensuite présenté les stratégies sur la manière dont le CBMIS peut contribuer aux systèmes de gestion et de notification basés sur les résultats au niveau des processus de surveillance infranationaux, nationaux et mondiaux,

notamment via des accords internationaux (c.-à-d. assurer le suivi de la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, ILO 169, ou de la Convention sur la diversité biologique), et dont le CBMIS contribuera à la définition d'indicateurs qui seront pertinents pour les droits des peuples autochtones et des organisations de la société civile puisqu'ils sont générés via des processus de suivi communautaires.

85. M. Anura Sathurusinghe a expliqué comment la gestion basée sur les résultats était structurée au Sri Lanka. Il a décrit le processus de surveillance et de notification au niveau national, y compris les enseignements tirés et la détermination des actions correctives. Appuyé par le financement du Programme national dans le cadre du Programme ONU-REDD, le Sri Lanka a établi un cadre de résultats indicatifs, comprenant des objectifs de travail et des objectifs financiers. Les processus de planification et de notification pour le Sri Lanka conviennent à la fois au suivi interne et au suivi externe, et implique les parties prenantes suivantes : i) gouvernement : Ministère de l'environnement (rapports d'activité mensuels et réunions trimestrielles), département de la Planification nationale et département des Ressources extérieures (rapports mensuels), ii) organismes des Nations Unies (réunions de surveillance mensuelles), rapports au Secrétariat de l'ONU-REDD (semi-annuels et annuels), et iii) gouvernance du Programme national : groupe de la gestion des projets (mises à jour des plans de travail trimestriels), Groupe de travail de la REDD+ (réunions régulières avec experts de haut niveau) et Conseil exécutif du Programme (réunions tous les 3 mois).

86. M. Sathurusinghe a souligné que les réunions régulières du personnel, outre les réunions régulières de toutes les parties prenantes impliquées, offraient une solide plateforme pour partager les expériences et débattre des enseignements tirés ou des questions soulevées, et y donner suite rapidement. La fourniture d'informations en temps réel sur les différentes activités du Programme national a permis d'assurer leur suivi et d'éviter efficacement les risques et les problèmes connexes. En outre, le comité de convocation des organisations de la société civile se réunit tous les deux mois pour discuter de toute question présentant un intérêt pour la société civile et pour donner des explications plus détaillées le cas échéant. Une aide supplémentaire à la gestion des connaissances et au renforcement des capacités est fournie par différentes équipes aux huit bénéficiaires de subventions communautaires du projet REDD+ dans le pays. M. Sathurusinghe a dégagé les enseignements à tirer, à savoir : le programme n'a pas d'objectifs physiques précis ; le plan général de travail a été élaboré il y a trois ans et a été soumis à de nombreux processus de révision depuis lors ; à l'origine du Programme national, il n'y avait pas de plan de communication stratégique précis. Des actions correctives ont dès lors été prises, telles qu'un examen interne à mi-parcours pour analyser les différents motifs de retard, dresser un bilan approfondi du processus de préparation et identifier les étapes de hiérarchisation des politiques et des mesures. Il a insisté sur l'importance, dans le cadre de l'élaboration des futurs Programmes nationaux, de convenir d'objectifs précis et d'assurer une bonne communication entre toutes les parties prenantes, et a indiqué que le cadre de résultats ne devait pas être trop rigide, afin de laisser une marge pour des changements soudains, d'ordre politique ou technique, par exemple.

87. M. Alan Fox a présenté deux aspects majeurs des systèmes de gestion et de notification basés sur les résultats, à savoir le processus d'évaluation du point de vue d'un organisme des Nations Unies (PNUD), et les questions et les enseignements à tirer en matière de gestion basée sur les résultats dans le cadre du Programme ONU-REDD. La gestion basée sur les résultats a pris de plus en plus d'importance pour le PNUD, et une attention particulière a été portée à l'élaboration du Guide de la planification, du suivi et de l'évaluation axés sur les résultats du développement du PNUD (2009) et du plan stratégique pour la période 2014-2017, qui ont permis de mettre en place un cadre intégré de ressources et de

résultats avec sept résultats et 39 produits. Par ailleurs, le PNUD a établi un processus d'examen des sauvegardes sociales et environnementales pour les programmes et les projets dont le budget est supérieur à 500 000 \$É-U. Des changements ont été apportés au développement du Programme, ce qui a nécessité l'élaboration d'une Théorie du Changement pour la nouvelle programmation aussi bien au niveau mondial que régional. Enfin, M. Fox a souligné que le Programme ONU-REDD devait prendre en considération les points essentiels suivants, dans le cadre de ses efforts de renforcement de la gestion basée sur les résultats : i) la gestion basée sur les résultats se caractérise à la fois par une dimension d'apprentissage et par une dimension de responsabilisation dont il est nécessaire de tenir compte à l'avenir, les donateurs, les organismes des Nations Unies et certaines autres parties prenantes s'intéressant tout particulièrement à la qualité des résultats, ii) les priorités absolues de la mise en œuvre de mesures au titre de la CCNUCC doivent absolument être prises en considération dans la Théorie du Changement élaborée dans le cadre du Programme ONU-REDD, de même que la marche à suivre pour mettre en place un système de surveillance global, iii) l'évolution rapide des systèmes de données, permettant de déterminer avec précision, sur le plan géographique, les pertes forestières, devrait être prise en considération dans les programmes de surveillance, iv) il faudrait simplifier les interfaces utilisateur de manière à ce que toutes les parties prenantes puissent les utiliser facilement, et v) il est nécessaire de trouver des occasions d'utiliser les indicateurs qui permettent de comprendre les risques et les pertes tout en minimisant les coûts et le poids de l'effort.

Commentaires du Conseil d'orientation

88. Le représentant des populations autochtones en Afrique a fait observer qu'une stratégie de renforcement des capacités était un outil important de consolidation des parties prenantes et permettait d'atteindre les résultats escomptés. D'autres liens devraient être consolidés pour atteindre les différents objectifs des pays. L'Académie de la REDD+ avait fourni une plateforme remarquable pour renforcer ces capacités. Le PNUE a ajouté avoir effectué un suivi avec chaque participant à l'Académie de la REDD+ après un an, examinant les impacts et les enseignements tirés. Les connaissances des années passées avaient été résumées et le PNUE lancera un ensemble complet de documents destiné à l'Académie de la REDD+ en ligne, afin de permettre aux communautés de suivre une telle formation par elles-mêmes. Le représentant des populations autochtones de la région Amérique latine et Caraïbes a ajouté qu'il serait important de définir comment des systèmes de surveillance déjà mis en place seraient évalués, ainsi que de poursuivre le développement d'un système de surveillance décentralisé. Assurer l'inclusion sociale est un élément crucial d'un tel cadre de résultats et devrait être systématiquement intégré dans les effets escomptés. Le Secrétariat a souligné l'importance de définir clairement ce que l'on entendait par renforcement des capacités et des aptitudes. Un système de surveillance cohérent délivre un message clé lorsqu'il reflète pleinement ce qui se passe dans les forêts aux niveaux communautaire et local. M. Fox a déclaré qu'il pourrait être utile de prendre en compte les efforts des gouvernements nationaux en vue d'élaborer des mécanismes d'évaluation, ce qui représenterait une source supplémentaire d'assistance au Programme ONU-REDD en matière de renforcement des capacités. Le PNUD dispose d'un programme mondial s'appuyant sur le soutien aux capacités d'évaluation nationales, et la Banque mondiale, à travers son programme CLEAR, avait été un acteur important dans ce domaine également.

89. Le Mexique a indiqué que, parallèlement à l'élaboration par l'ONU-REDD d'un nouveau cadre de résultats, le Programme d'investissement pour la forêt (FIP) avait suivi le même processus, identifiant ainsi des indicateurs similaires. Les enseignements tirés du processus FIP devraient être pris en compte lors de l'achèvement du cadre en vue de la prochaine étape du Programme. Le Secrétariat est convenu

de la nécessité de définir comment compiler au mieux les contributions des différents acteurs clés en matière de réduction des émissions, notamment eu égard au FCPF et à la CCNUCC, et a souligné que le cadre de résultats devrait rester flexible pour permettre une gestion adaptative. M. Fox a ajouté que bien que le cadre de résultats devrait présenter une certaine flexibilité, les indicateurs devraient être maintenus constants et ne pas faire sans cesse l'objet de révisions et d'ajustements. L'Outil de suivi de l'efficacité de la gestion des aires protégées du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) était représentatif d'un tel processus. Le FCPF a ensuite réagi aux observations formulées par l'Union européenne, et a fait état d'une certaine confusion quant à la façon de mesurer au mieux les réductions d'émissions, ce qui avait eu différents impacts sur les coûts et les calendriers.

90. La coprésidente de la session, M^{me} Mette Wilkie, a remercié tous les participants pour leurs excellentes présentations sur la meilleure façon de s'engager aux côtés de différentes parties prenantes internationales, nationales et locales et a souligné que ces contributions aideraient à mieux identifier les indicateurs nécessaires qui devraient être utilisés dans le futur système de surveillance de l'ONU-REDD basé sur les résultats. En outre, la discussion avait clairement montré la nécessité d'un système qui soit plutôt flexible et, par conséquent, facilement adaptable aux besoins des différents pays.

5b. Établissement des priorités, critères et évaluation des besoins – Une synthèse des expériences

91. La définition et la sélection de critères et la réserve de pays qui en découlera pour la prochaine étape du Programme ONU-REDD devront être établies à partir de janvier 2016. Pour s'aligner davantage sur un processus de consultation plus transparent et plus inclusif, cette session a fait le bilan des enseignements tirés lors des précédents processus d'étude, a identifié les éventuels éléments d'appréciation dans la définition des critères, et a examiné la façon de mieux concevoir de tels exercices pour contribuer à atteindre le nouveau cadre de résultats du Programme ONU-REDD et ses objectifs connexes.

92. La session d'information se déclinait en deux parties. Le Secrétariat a commencé par présenter les éléments d'appréciation à l'échelle du portefeuille, les divers critères et approches appliqués par le Programme ONU-REDD pour mettre en place la réserve de projets et la contribution potentielle des évaluations des besoins à ce processus à l'avenir. L'identification d'un ensemble de critères pour sélectionner les pays vise à concourir à la réalisation du cadre de résultats et à maximiser l'impact du Programme. Elle rend également plus transparente l'allocation des fonds limités, accélère le développement de projets et aide à déceler de nouvelles propositions et opportunités d'envergure. Les processus d'étude actuels se concentrent sur les critères suivants : équilibre régional, pertinence, engagement, avantages potentiels, niche ONU-REDD, besoins et capacité d'adsorption. Les éléments d'appréciation supplémentaires de la nouvelle étape du Programme devraient tenir compte de critères plus larges tels que les limitations du financement de la préparation, l'éventuelle extension de l'appui au-delà de la préparation à la mise en œuvre de politiques, actions et mesures, des divers progrès en vue d'une préparation et de la spécificité des différents besoins dans les divers pays. Le Programme ONU-REDD dispose d'un nombre croissant de pays partenaires, dont la plupart sont également impliqués dans d'autres initiatives internationales telles que le FCPF et le FIP. Un nombre croissant de pays partenaires se traduira par un plus grand nombre de pays qui auront besoin d'être appuyés à travers différents modes de financement. Au cours de la prochaine étape de l'ONU-REDD, le Programme se concentrera donc plus intensivement sur l'appui à apporter à la mise en œuvre de politiques, actions et mesures en vue d'obtenir à l'avenir des paiements basés sur les résultats, compte tenu également des critères suivants : contribution aux objectifs du FIP, potentiel de rationalisation, état de préparation

et potentiel d'apprentissage. Le Secrétariat a souligné que le développement d'une réserve de projets pour la prochaine étape du Programme devrait être clairement concentré sur le début de la période afin d'éviter l'extension de longs programmes au-delà du nouveau cycle qui s'achèvera en 2020.

93. La deuxième partie de la session consistait en une discussion de groupe faisant référence aux points de vue recueillis dans le cadre de différentes expériences nationales pour ce qui est de la connexion de la REDD+ aux priorités nationales, des progrès réalisés par rapport au Cadre de Varsovie, et des considérations lors de la détermination et de la hiérarchisation des politiques, actions et mesures qui s'attaquent aux facteurs de déforestation et de dégradation des forêts ou aux obstacles au renforcement et à la préservation des forêts. Dans la mesure où le Programme ONU-REDD continuera à appuyer la préparation des pays ayant besoin d'une telle assistance, la session a également exploré comment la progression vers sa mise en œuvre pourra bénéficier à un grand nombre de pays dans le futur. La session de groupe a été animée par M^{me} Elizabeth Philip, la représentante de la Malaisie, et les représentants nationaux du Costa Rica (M^{me} Naty Arce), de l'Équateur (M^{me} Carolina Rosero) et du Kenya (M. Alfred Gichu) ont partagé avec le Conseil leurs expériences et enseignements tirés.

94. M^{me} Philip a salué tous les participants du groupe et a brièvement introduit la discussion de la session, exposant la structure et les résultats escomptés avant de souligner que faire le bilan des expériences et réfléchir à leurs implications pour la prochaine étape du Programme était une chance. Elle a posé des questions aux trois participants du groupe sur les différents domaines clés liés à leurs expériences nationales. Elle a demandé à M^{me} Rosero de fournir une vue d'ensemble des efforts entrepris par l'Équateur en matière de préparation à la REDD+ et de transition vers la mise en œuvre, et comment l'Équateur définissait un statut de préparation à la REDD+. M^{me} Rosero a répondu que l'Équateur a fait d'importants efforts au cours des dernières années pour atteindre l'état de préparation à la REDD+. Les niveaux d'émission de référence pour les forêts ont été soumis à la CCNUCC en décembre 2014 et ont été révisés en octobre 2015. La Stratégie nationale de REDD+ a été formulée et vérifiée par le biais d'un processus de consultation mené auprès de multiples parties prenantes. En outre, un Système national de surveillance des forêts a été établi et institutionnalisé et un Système d'information sur les garanties est en cours d'élaboration. L'une des principales réussites du Ministère de l'environnement a été la réduction par l'Équateur de ses émissions de gaz à effet de serre (avec un soutien financier d'environ 53 millions \$É.-U. de la part du gouvernement national). L'Équateur fournira des informations plus précises sur ces progrès dans le prochain rapport d'étape bisannuel à la CCNUCC. L'Équateur finalise actuellement les quatre exigences du Cadre de Varsovie et est dès lors prêt à commencer la mise en œuvre du Plan d'action REDD+. M^{me} Philip a par ailleurs prié M^{me} Rosero de donner des informations sur la façon dont le pays avait hiérarchisé ses politiques, actions et mesures. Cette dernière a alors informé le Conseil que cinq mesures centrales avaient été identifiées et hiérarchisées, dont la facilitation de politiques, en vue d'augmenter la valeur des forêts, de surveiller étroitement les garanties et d'assurer la gestion nécessaire des savoirs, permettant ainsi d'obtenir un maximum d'avantages. Intégré dans un cadre plus large, le Plan d'action REDD+ a permis de formuler les politiques, actions et mesures dans un contexte national impliquant différents acteurs et a été établi en coopération avec les ministères de l'environnement, de l'agriculture et d'autres. Le gouvernement de l'Équateur a mis en place un plan financier destiné à atténuer le changement climatique dans le pays pour un budget total de 347 millions \$É.-U. à l'horizon 2040. À cet égard, un financement national et international supplémentaire devra être identifié. Le pays est actuellement confronté à une crise financière interne due à la chute des cours mondiaux du pétrole, pressant encore le Ministère de

l'environnement à identifier des sources de financement supplémentaires pour mettre en œuvre ces politiques, actions et mesures.

95. M^{me} Philip a demandé au représentant du Kenya, M. Alfred Gichu : (i) comment le Kenya était parvenu à un compromis entre la participation de parties prenantes plus larges et d'autres actions nationales afin de maximiser le potentiel d'atténuation, et (ii) ce qui avait rendu la REDD+ pertinente dans un pays comme le Kenya, doté d'un potentiel d'atténuation plutôt faible, compte tenu notamment des contraintes imposant une surveillance rigoureuse du carbone et d'autres exigences de la REDD+. M. Gichu a répondu que le Kenya avait mis en place plusieurs stratégies telles que la Stratégie de développement à faible intensité de carbone, dans laquelle le secteur forestier jouait un rôle actif à la fois pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de celui-ci, qui offrira à la REDD+ une grande opportunité dans le pays dans la mesure où elle pourra être harmonisée avec d'autres efforts nationaux. Le Kenya devra être capable de concilier tous les intérêts divergents, y compris ceux des différentes parties revendiquant les ressources forestières. M. Gichu a ajouté que la REDD+ était devenue un processus remarquable œuvrant dans l'intérêt des différentes communautés du Kenya, par conséquent au-delà des problématiques liées aux réductions d'émissions et au carbone. Concernant la pertinence de la REDD+ dans le pays, M. Gichu a indiqué que l'investissement dans la REDD+ était un effort de longue haleine qui apporterait un maximum d'avantages dans d'autres secteurs. En outre, le Kenya souhaiterait rendre compte des efforts nationaux réalisés pour mettre en place les quatre piliers du Cadre de Varsovie, mais a insisté sur le fait qu'il s'agissait là d'un processus très complexe. Des sources de financement précises devraient être déterminées dans la mesure où les investissements actuels ne se concentraient pas seulement sur les actions de préparation à la REDD+, mais répondaient plutôt à d'autres exigences en matière de changement climatique qui allaient au-delà du Cadre de Varsovie. Le Kenya a identifié trois objectifs principaux de la REDD+, notamment l'obligation constitutionnelle d'accroître la couverture forestière, le besoin de protéger les ressources forestières existantes et d'appuyer les objectifs nationaux d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de celui-ci.

96. M^{me} Arce a ensuite été invitée à présenter les enseignements tirés dans le domaine de l'harmonisation de la coordination internationale dans le pays. Il s'agissait également de définir comment l'appui aux priorités nationales avait été aligné avec ces exigences. L'animatrice de la session a en outre demandé comment le Costa Rica avait procédé à sa sélection de politiques, actions et mesures et comment la mise en œuvre était prévue tout en répondant aux autres priorités nationales. M^{me} Arce a répondu qu'ils avaient instauré un programme forestier qui était mis en œuvre depuis 1997. Sur cette base, ils pourraient élaborer la Stratégie nationale de REDD+, conformément aux autres priorités nationales. M^{me} Arce a ajouté que l'appui financier international n'était pas toujours aussi flexible que nécessaire pour répondre aux besoins du pays, mais que l'appui fourni par le Programme ONU-REDD avait fait montre de la souplesse nécessaire, par exemple en ajustant les activités à ce qui pouvait de manière réaliste être mis en œuvre dans le pays. De nombreux donateurs différents sont présents au Costa Rica et une étroite coordination entre eux est nécessaire afin de s'assurer que les financements des diverses activités ne se chevauchent pas. Le Costa Rica était par conséquent reconnaissant au FONAFIFO, seule entité gouvernementale habilitée à orienter les sources de financement vers les besoins actuels, pour son appui et ses recommandations. À l'instar de l'Équateur, M^{me} Arce a noté qu'il était de plus en plus difficile d'attirer l'appui international et de recevoir un appui national supplémentaire, mais qu'elle avait bon espoir que les ressources existantes permettraient les meilleures pratiques. De surcroît, M^{me} Arce a indiqué que le gouvernement ajouterait un volet social au cadre

général et se concentrait pour l'heure sur quatre priorités de base eu égard aux politiques, actions et mesures, y compris la mise en place de mesures de mesure, notification et vérification et de Systèmes d'information sur les garanties. En outre, le Costa Rica envisage d'accroître ses capacités nationales eu égard à la gestion durable des forêts, à la sensibilisation et à la gestion des savoirs, à la reforestation et à l'analyse des facteurs de déforestation, l'ensemble faisant partie des objectifs nationaux en vue d'assurer la durabilité à long terme des actions de la REDD+.

97. M^{me} Philip a interrogé les trois participants quant à l'engagement de différents ministères dans le processus de mise en œuvre de la REDD+ dans leurs pays respectifs. L'Équateur a cité les ministères de l'environnement, des finances, de la planification nationale, des revenus internes, de l'agriculture et du commerce extérieur, ainsi que de la gouvernance locale comme étant les principaux acteurs gouvernementaux impliqués dans le processus. M^{me} Arce a indiqué que le Costa Rica impliquait actuellement les ministères de l'environnement, des finances, de la planification nationale et de l'énergie en plus d'autorités clés telles que le Bureau national du changement climatique et l'organisation météorologique nationale. Le Costa Rica tente de continuer à engager des actions en faveur des communautés et présente une implication active des organisations de la société civile et des populations autochtones dans le pays. M. Gichu a fait état de la possibilité d'impliquer plusieurs ministères du pays, se concentrant actuellement sur l'implication des ministères de l'environnement et de l'agriculture. Une future collaboration est prévue avec les ministères de l'énergie, des finances et de la planification, qui ont été impliqués dans le renforcement de la décentralisation des efforts de la REDD+. En outre, l'autorité nationale des forêts, ainsi que les organisations de la société civile et les populations autochtones sont impliquées dans l'élaboration du processus visant à atteindre l'état de préparation à la REDD+.

Commentaires du Conseil d'orientation

98. Le Conseil a remercié les membres pour le débat fructueux et le coprésident de la session, M. Zuñiga, a souligné que le débat avait montré que tous les pays partenaires impliqués dans le Programme ONU-REDD présentaient différents besoins et ne pourraient ainsi pas être évalués sur la base des mêmes exigences. Le Programme aura besoin d'une vision permettant aux différents programmes au niveau national d'être innovants et flexibles. Il devrait donc aborder des questions pouvant aller au-delà du secteur forestier, incluant la planification de l'utilisation des sols, et la prise en considération des producteurs et agriculteurs petits et moyens lors de l'élaboration des stratégies nationales. Les gouvernements des pays impliqués ont soulevé bien des attentes du Programme ONU-REDD et il sera difficile de satisfaire leurs besoins.

99. La Malaisie a ajouté que c'était un processus complexe d'insérer le Programme REDD+ dans le programme national global et qu'il faudrait par conséquent traiter cela avec précaution. Compétences et recommandations sont donc nécessaires pour assurer la mise en œuvre à l'échelle nationale.

100. Le PNUD a félicité les trois pays pour leurs réalisations, en particulier l'Équateur. L'enjeu sera de continuer à progresser à l'avenir et de trouver comment utiliser pour le mieux les informations recueillies. En outre, le PNUD a suggéré que la session avait établi que le travail concernant la REDD+ ne pouvait pas être discuté parallèlement au débat actuel sur les Objectifs de développement durable, mais devait y être associé d'une façon ou d'une autre. Un seul pays ne sera pas en mesure de mener de toutes les actions identifiées au titre des Objectifs de développement durable, mais pourrait avoir besoin d'identifier les actions représentant une utilité et un intérêt particuliers pour continuer à faire progresser le pays et d'aller au-delà des besoins du secteur forestier. M^{me} Rosero a fait remarquer que

le cadre national actuel prenait ces objectifs de développement en considération, et a souligné que toutes les composantes nécessaires étaient conformes au programme pour l'après-2015. Par conséquent, structuré de façon à renforcer les politiques déjà existantes, le Plan d'action REDD+ était pleinement intégré dans le cadre. Pour garantir la progression, le Costa Rica a indiqué qu'un futur appui pourrait être demandé de la part du Programme ONU-REDD en plus du travail déjà en cours dans le cadre du programme visant à renforcer la surveillance de la production d'ananas, l'un des principaux facteurs de déforestation dans le pays.

Session 6 : Clôture de la réunion

101. Les projets de décisions des sessions 1 à 3 ont été présentés par les coprésidents et confirmés par le Conseil d'orientation, sans aucune objection.

Commentaires du Conseil d'orientation

102. En réponse aux projets de décisions 3 à 5, le représentant des organisations de la société civile dans les pays du Nord a demandé que soient précisées les prochaines étapes en vue d'une approbation finale du financement des Programmes nationaux du Chili, du Myanmar et du Pérou. Le Secrétariat a confirmé qu'une telle approbation se ferait entre les sessions, en fonction de la disponibilité des futurs fonds. Avant la fin 2015, le Conseil d'orientation prendrait une décision entre deux sessions. À partir de janvier 2016, une telle décision relèvera de la responsabilité du Conseil exécutif nouvellement établi.

Annexe I : Liste des participants

		Prénom	Nom	
1	M.	Leandro	Fernandez	Argentine
2	M ^{me}	Mercedes	Esperon	Argentine
3	M.	Saret	Khorn	Cambodge
4	M.	Osvaldo	Quintanilla	Chili
5	M ^{me}	Brenda Del Pilar	Román Abarca	Chili
6	M.	Liborio	Barria	Chili
7	M ^{me}	Diana Marcela	Vargas Galvis	Colombie
8	M.	Jorge Mario	Rodriguez Zúñiga	Costa Rica
9	M ^{me}	Alexandra	Saenz	Costa Rica
10	M ^{me}	Naty	Arce	Costa Rica
11	M.	Ricardo Manuel	Ulate Chacon	Costa Rica
12	M.	Miguel	Cifuentes	Costa Rica
13	M ^{me}	Carolina	Rosero	Équateur
14	M ^{me}	Patricia	Serrano	Équateur
15	M.	Eliki	Siga	Fidji
16	M.	Carlos	Bonilla	Guatemala
17	M.	Brahim	Diop	Jamaïque
18	M.	Alfred	Gichu	Kenya
19	M.	Andriamanjato	Mamitiana	Madagascar
20	M ^{me}	Elizabeth	Philip	Malaisie
21	M ^{me}	Ana Karla	Perea Blazquez	Mexique
22	M.	Thaung	Naing Oo	Myanmar
23	M.	Narendra Bahadur	Chand	Népal
24	M.	Pedro Pablo	Vivar Mulas	Panama
25	M.	Gustavo	Suarez De Freitas	Pérou
26	M.	Anura	Sathurusinghe	Sri Lanka
27	M.	Xavier	Mugumya	Ouganda
28	M.	Valence	Buherere Arineitwe	Ouganda
29	M.	Robert	Chimambo	Organisations de la société civile - Afrique
30	M.	Tek	Vannara	Organisations de la société civile - Asie-Pacifique
31	M ^{me}	Gustavo	Sánchez Valle	Organisations de la société civile - Amérique latine et Caraïbes
32	M.	Chris	Meyer	Organisations de la société civile - Pays du Nord
33	M ^{me}	Juliana	de Lima Splendore	Organisations de la société civile - Pays du Nord
34	M.	Alvaro	Pop	UNPFII
35	M.	Joseph	Itongwa Mukumo	Peuples autochtones - Afrique
36	M ^{me}	Grace	Balawag	Peuples autochtones - Asie- Pacifique
37	M ^{me}	Dolores De Jesus	Cabnal Coc	Peuples autochtones - Amérique

				latine et Caraïbes
38	M.	Michael	Bucki	Union européenne
39	M ^{me}	Tale	Kvalvaag	Norvège
40	M.	Tore	Langhelle	Norvège
41	M.	Jesús	Molina	AECID, Espagne
42	M.	Carlos	Diez	AECID, Espagne
43	M.	Carles	Puigmarti	AECID, Espagne
44	M ^{me}	Ellysar	Baroudy	Équipe de gestion du FCPF
45	M.	Leonel	Iglesias	Équipe de gestion du FCPF
46	M ^{me}	Stephanie	Tam	Équipe de gestion du FCPF
47	M.	Pierre	Bardoux-Chesneau	Bureau des fonds d'affectation spéciale pluripartenaires
48	M.	Patrick	Wylie	UICN
49	M ^{me}	Claire	Martin	Transparency International
50	M ^{me}	Magali	Avila Huanca	Transparency International, Lima
51	M ^{me}	Malgorzata	Buszko-Briggs	FAO
52	M ^{me}	Serena	Fortuna	FAO
53	M ^{me}	Tiina Marjatta	Vahanen	FAO
54	M ^{me}	Maria Jose	Sanz Sanchez	FAO
55	M.	Lucio	Santos	FAO Panama
56	M.	Angel Maria	Parra Aguiar	FAO Paraguay
57	M.	Timothy	Clairs	PNUD
58	M.	Josep	Garí	PNUD
59	M.	Nik	Sekhran	PNUD
60	M.	Pierre-Yves	Guedez	PNUD Panama
61	M.	Kifah	Sasa	PNUD Costa Rica
62	M.	Alan	Fox	PNUD
63	M.	Tim	Christophersen	PNUE
64	M.	Juan	Ferrando	PNUE Amérique latine et Caraïbes
65	M.	Gabriel	Labbate	PNUE Amérique latine et Caraïbes
66	M ^{me}	Mette	Wilkie	PNUE
67	M.	Edoardo	Zandri	PNUE
68	M ^{me}	Mirey	Atallah	Secrétariat de l'ONU-REDD
69	M.	Jonathan	Barzdo	Secrétariat de l'ONU-REDD
70	M.	Mario	Boccucci	Secrétariat de l'ONU-REDD
71	M ^{me}	Jennifer	Ferguson-Mitchell	Secrétariat de l'ONU-REDD
72	M.	José-Carlos	Fernández Ugalde	Secrétariat de l'ONU-REDD
73	M ^{me}	Jessica	Holterhof	Secrétariat de l'ONU-REDD
74	M.	Mike	Spiers	Secrétariat de l'ONU-REDD
75	M ^{me}	Frances	Lim	Secrétariat de l'ONU-REDD
